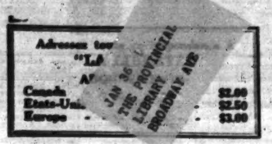
VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 4 SEPTEMBRE 1935 — NUMERO 17



LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, LTD.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

LA REINE ASTRID MEURT DANS UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Le roi Léopold III, qui était au volant, est légèrement blessé—La reine a succombé cinq minutes après l'accident — Les funérailles ont eu lieu hier à Bruxelles.

LUCERNE, Suisse — La reine Astrid de Belgique, femme du roi Léopold III et souveraine des Belges depuis moins de deux ans, a été tuée instantanément jeudi, en Suisse, dans un accident d'automobile.

La jeune reine de 29 ans, disparue si tragiquement, était la brue du roi Albert de Belgique, tué accidentellement près de Namur, Belgique, en 1934, en faisant de l'alpinisme.

La tragédie qui prive les Belges de leur souveraine, est survenue près du lac des Quatre-Cantons, sur la route qui sépare Küssnacht de Lucerne, plus exactement près du village de Mérlschachen.

Le roi était au volant

Au moment de l'accident, le roi des Belges lui-même était au volant de l'automobile. La voiture descendait la route de montagne Kussnacht-Lucerne à une vitesse variant de 50 à 55 milles à l'heure. La route était belle et n'offrait pas de difficulté apparente. Le roi perdit soudain le contrôle de sa voiture, à un endroit où la route est éloignée d'à peine huit pieds du lac des Quatre-Cantons. Le roi tenta vainement de reprendre le contrôle et ne put empêcher la voiture de frapper un arbre. Le choc fut d'une telle violence que les trois occupants de la voiture, le roi, la reine et leur chauffeur, furent projetés hors de l'automobile pendant que celle-ci roulait dans le lac voisin.

La reine fut projetée en plein sur l'arbre où elle se brisa la tête et se fractura l'épine dorsale.

Le roi blessé

Le roi souffrait de plusieurs blessures et coupures qui n'étaient pas graves mais qui saignaient abondamment, ainsi que d'un violent choc nerveux.

Quant au chauffeur, qui était assis à l'arrière de l'automobile, au moment de l'accident, il est grièvement blessé et les médecins craignent qu'il ne survive pas.

La mort de la reine fut presque instantanée. Elle expira, dans les bras de son mari, moins de cinq minutes après l'accident. On ne sait pas si elle a pu reconnaître le roi.

La cause de l'accident

Le roi Léopold a déclaré après l'accident:

—Je me suis penché pour jeter un coup d'oeil sur la carte que la reine tenait en mains. Ca n'a duré qu'une seconde. Quand j'ai relevé la vue, l'auto était presque sur la faîte d'un arbre.

(Il s'agit sans doute d'un arbre situé en contre-bas de la route).

Comme, d'autre part, on a découvert, après l'accident, une large pierre sur la route qu'avait suivie le roi, on est incliné à croire qu'au moment précis où le roi tournait la tête, l'une des roues de sa voiture rencontra la pierre, ce qui fit perdre au roi le contrôle de l'automobile.

La Belgique consternée

BRUXELLES, Belgique — La capitale du royaume de Belgique a appris avec stupeur la tragédie qui vient de lui enlever prématurément sa souveraine bien-aimée, la jeune reine Astrid.

A peine remis de la mort du roi Albert, il y a moins de deux ans, et des circonstances tragiques qui ont entouré cette mort, le royaume est de nouveau plongé dans un deuil profond par la mort inopinée de la femme du successeur sur le trône du roi Albert.

La belle et douce princesse suédoise appelée sur le trône de Belgique il y a à peine une année et demie, avait gagné rapidement le coeur de ses sujets. La dignité et la noblesse de sa vie familiale, la sollicitude qu'elle montrait envers les pauvres et les déshérités avaient attiré à la reine Astrid l'admiration et l'affection de ses sujets.

La reine Astrid

La reine Astrid de Belgique est née à Stockholm, capitale de la Suède, le 17 novembre 1905.

La princesse Astrid était la fille du duc et de la duchesse de Vaestergoetland. La princesse fit ses études en Suède.

Les fiançailles de la princesse Astrid de Suède au prince héritier Léopold de Belgique furent officiellement annoncées en octobre 1926. Le mariage du prince et de la princesse eut lieu le 10 novembre de la même année.

Le prince Léopold et la princesse Astrid montèrent sur le trône de Belgique, le 23 février 1934, à la suite de la mort accidentelle du roi Albert. Ils ont trois enfants: la princesse Joséphine-Charlotte, née le 11 octobre 1927; le prince héritier Baudouin, né en 1930; le prince Albert, nommé ainsi en mémoire de son grand-père, né le 6 juin 1934.

Les funérailles

Les funérailles de la reine Astrid ont été célébrées mardi matin à la cathédrale Sainte Gudule, au milieu de la nation en deuil. En reconnaissance de son grand amour pour les enfants et les affligés, 20,000 écoliers se tenaient alignés sur un côté de la route funèbre.

Les restes de la reine ont été déposés dans la crypte royale de l'église de Notre-Dame de Laeken, près de ceux du roi Albert et des autres membres de la dynastie.

M. Bennett à la radio

OTTAWA — Le premier ministre, M. R.-B. Bennett, portera la parole à la radio les soirs des 6, 9, 11 et 14 septembre, ouvrant ainsi sa campagne électorale. Au cours de sa tournée à travers le Canada, le premier ministre exposera plus en détail les questions discutées à la radio.

Les autres dates, réservées à la radio par le parti conservateur sont: les 17, 19, 20, 23, 24, 26, 27 et 30 septembre, et les 1er, 3, 4, 7, 8, 10 et 12 octobre.

LE CABINET ABERHART AU POUVOIR

Le nouveau parti albertain du Crédit social a pris en mains les rênes du gouvernement — Aberhart ministre de l'instruction publique.

CALGARY — Vendredi soir, William Aberhart a annoncé la formation de son cabinet de crédit social. Les nouveaux ministres ont prêté serment mardi et sont entrés immédiatement en fonctions.

Le nouveau gouvernement est ainsi composé:

Président du conseil et ministre de l'éducation: William Aberhart, Calgary.

Procureur général: John W. Hugill, Calgary.

Ministre de l'agriculture, du commerce et de l'industrie: William N. Chant, Camrose.

Ministre des terres et des mines: C. C. Ross, Calgary.

Ministre des travaux publics, des chemins de fer et des télégraphes: W. A. Fallow, Vermilion.

Ministre de la santé: Dr W. W. Cross, Hanna.

Trésorier provincial et ministre des affaires municipales: Charles Cockroft, Gadsby.

Secrétaire provincial: E. C. Manning, Calgary.

Gouvernement novice

Il sera nécessaire de trouver des sièges pour deux des nouveaux ministres, Aberhart et C. C. Ross, de Calgary. On s'attend à ce qu'Aberhart se présente dans Okotoks-High River et Ross dans quelque circonscription du Nord.

Ce sera un gouvernement de novices. Pas un des ministres n'a siégé dans une chambre, encore moins dans un cabinet. C'est un record pour le Canada.

Enquête financière

En même temps qu'il annonçait la formation de son cabinet, Aberhart a dit qu'il ouvrirait une enquête sur les finances de l'Alberta aussitôt qu'il prendrait le pouvoir en main. Depuis quelques jours il y a eu des rapports inquiétants sur la position liquide du trésor.

JOUR DE L'ASSOCIATION D'EDUCATION

Liste des délégués

8 septembre

McCreary, Ernest Gagnon.
Laurier, S.-A. Nault.
Sainte-Amélie, W.-C. Raymond.
Sainte-Rose-du-Lac.
Toutes-Aides, Narcisse Fournier.
Grande-Clairière, Raymond Bernier.
Saint-Lazare, Charland Prud'homme.
Saint-Georges, J.-Camille Fournier.
Lac du Bonnet, Gérard Léveillé.
Saint-François-Xavier, H. Deschambault,
Saint-Charles, Alexandre Bernier.

15 septembre

Fannystelle, J. Camille Fournier.
Haywood, W.-C. Raymond.
Saint-Claude, Major J.-C. Lavoie.
N.-D. de Lourdes, D. Frémont.
Saint-Lupicin, Marc Meunier.
Somerset, J.-A. Marion.
Saint-Léon, Juge Roy.
Bruxelles, Charland Prud'homme.
Mariapolis, Raymond Bernier.
Dunrea, Paul Dugal.
Elie, Henri Lacerte.
Saint-Eustache, Dr A. Roy.

LE CONFLIT ITALO-ETHIOPIEN DEVANT LE CONSEIL DE LA S.D.N.

La session extraordinaire s'ouvre aujourd'hui—L'Italie sur la défensive L'empereur d'Ethiopie cède la moitié de son territoire à des industriels.

PARIS — C'est aujourd'hui, 4 septembre, que s'ouvre à Genève la session extraordinaire du Conseil de la Société des nations consacrée au différend entre l'Italie et l'Ethiopie.

L'Italie sur la défensive

D'après le "Petit Parisien," le Conseil de la Société des nations procédera de manière que l'Italie se serve de son volumineux dossier préparé contre l'Ethiopie, non pas pour accuser les Ethiopiens, mais plutôt pour se défendre de leurs accusations.

Au début de la session—explique ce journal,—le porte-parole de la Grande-Bretagne, M. Anthony Eden, fera un rapport sur l'infructueuse conférence tripartite de Paris et il exprimera l'opinion de Londres, mais en évitant de porter atteinte au prestige de l'Italie. Le porte-parole de la France, M. Pierre Laval, fera aussi un rapport sur la conférence tripartite. Ensuite l'Ethiopie formulera son appel au Conseil. Ce n'est qu'après cela que l'Italie parlera.

Contre l'Italie

ADDIS-ABEBA — L'empereur Hailé Sallasié, afin d'empêcher l'Italie d'envahir l'Ethiopie, a cédé plus de la moitié du territoire de son empire à une firme des Etats-Unis—la Standard Oil Company — et à des industriels britanniques, pour qu'ils exploitent pendant 75 ans le pétrole et les richesses minérales de la région en question. L'acte de cession a été signé dans la nuit de jeudi à vendredi. L'étendue cédée a 150,000 milles carrés. Elle comprend toute la partie orientale du pays. Elle contient notamment les terrains pétrolifères d'Aussa, naguère offerts à l'Italie, et ceux de Djigdjigga, que les experts au service de M. Mussolini ont récemment étudiés.

A la dernière heure, la Standard Oil a renoncé à cette concession, à la demande des autorités américaines.

PAS D'ALLIANCE AVEC PERSONNE

Le parti du "Social Credit" fera la lutte seul dans l'arène fédérale.

CALGARY — Le parti du "Social Credit," réuni en conférence le 28 août, a décidé de ne s'allier avec aucun groupe politique, mais de faire tout en son pouvoir pour encourager toute circonscription fédérale de l'Ouest où le comité local a bon espoir de gagner un siège, à mettre sur les rangs un candidat du "Social Credit" et de lui donner tout l'appui possible.

Candidats fédéraux

Il est entendu que le parti aura des candidats dans la plupart des 17 circonscriptions albertaines. Il est possible même qu'il envahisse la Saskatchewan et le Manitoba, si on lui en fait la demande.

William Aberhart n'était pas candidat, mais l'un des élus de son parti s'effacera en sa faveur pour qu'il puisse devenir premier ministre de la province. Ses partisans lui ont donné carte blanche pour choisir les membres de son cabinet et n'importe quel siège de la province qu'il désire occuper.

Embarras financiers

Entre temps, les obligations de l'Alberta ont baissé sur les marchés du Canada, de New-York et de Londres, mais on ne considère pas que ce soit grave.

A Edmonton le premier ministre sortant de charge, M. Reid, a annoncé la suspension temporaire des remboursements de certificats de dépôt, à cause d'une course inquiétante sur les fonds disponibles.

Tandis que Reid et Aberhart s'unissaient pour assurer qu'il n'y avait aucune raison de s'alarmer, le maire Davidson de Calgary annonçait que la ville serait forcée de faire défaut sur ses obligations, à moins d'aide de la province ou du gouvernement fédéral.

Le major Douglas

Bien que le major Douglas, fondateur du "Social Credit," ait annoncé de Londres qu'il partirait pour l'Alberta le 14 septembre, on lui conseillera probablement d'attendre à plus tard. Douglas a un contrat de deux ans avec le gouvernement de l'Alberta comme aviseur financier.

LUCIEN GENDRON EST MINISTRE DE LA MARINE

Deux ministres sans portefeuille: Onésime Gagnon (Dorchester) et W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe).

OTTAWA — M. Lucien Gendron, avocat de Montréal, a été nommé ministre de la marine et a été assermenté vendredi. Il succède à l'hon. Alfred Duranleau, devenu juge à Québec. Deux ministres sans portefeuille ont aussi été nommés: Onésime Gagnon, ancien député de Dorchester, et W. Earl Rowe, ancien député de Dufferin-Simcoe.

M. Gendron est un avocat bien connu de Montréal dont l'entrée dans le cabinet était mentionnée depuis quelques jours. Sa nomination rend à Montréal la représentation canadienne-française perdue par l'élévation sur le banc de M. Duranleau.

M. Onésime Gagnon, conservateur en vue, est un autre avocat qui siège aux Communes depuis 1930.

M. William Earl Rowe est un fermier-éleveur qui fut élu pour la première fois aux Communes en 1925.

En annonçant ces nominations, M. Bennett a dit que M. Maurice Dupré reste pour le moment solliciteur général et sera aidé dans le district de Québec par M. Onésime Gagnon. Ce n'est pas, a-t-il ajouté, une réorganisation du cabinet. On se contente de remplir les vacances; la réorganisation proprement dite et les promotions n'auront lieu qu'après les élections.

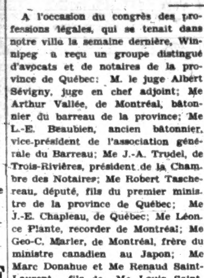
Le traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis

WASHINGTON — M. W.-D. Herridge, ministre canadien à Washington et les représentants du départements des affaires étrangères du Canada, ont rencontré M. John Hickerson, du secrétariat d'Etat des Etats-Unis, pour discuter le projet de traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

Ni les représentants du Canada, ni les représentants américains n'ont voulu dévoiler la nature des conversations.

On dit que les Etats-Unis consentiraient des réductions importantes sur le bois, les bestiaux et le poisson canadiens, et peut-être les produits laitiers. En retour, le Canada abaisserait ses tarifs sur les fruits, le coton, les livres, les automobiles, les huiles, etc.

Cathédrale Sainte-Marie



M. l'abbé J. E. Cahill, D.D., curé de la cathédrale Sainte-Marie de Winnipeg

LAVAL OBTIENT CARTE BLANCHE

La France soutiendra l'Angleterre, mais ne fera pas acte d'hostilité contre l'Italie

PARI — Le cabinet a décidé, au cours d'une séance extraordinaire, que la France aidera la Grande-Bretagne à faire respecter le covenant de la Société des nations, dans la crise italo-éthiopienne, mais s'opposera à une interprétation d'articles qui serait rigoureuse au point de paraître un acte d'hostilité envers l'Italie. M. Mussolini a déjà dit qu'il répondrait par la guerre à l'application de mesures prises contre l'Italie en vertu du covenant. Par suite, on pense, à Paris, que l'adhésion à la lettre du covenant empêcherait à jamais tout règlement pacifique.

Au cours de la séance, qui a duré quatre heures, M. Laval a dit aux ministres, paraît-il, qu'il y a beaucoup lieu d'espérer un règlement depuis que M. Mussolini a consenti à formuler des arguments à Genève et a, par le fait même, montré qu'il désire éviter une rupture avec la Société des nations et avec les puissances.

Le président du Conseil a communiqué au cabinet un plan qu'il a tracé pour amener le conseil de la Société à considérer une guerre entre l'Italie et l'Ethiopie comme une campagne "coloniale."

On tient de source autorisée que le cabinet a pratiquement donné carte blanche à M. Laval pour les négociations de Genève.

M. Bennett aura un adversaire "crédit social"

EDMONTON — Le premier ministre du Canada, M. Bennett, aura un adversaire "crédit social" dans la circonscription de Calgary-ouest, aux élections fédérales du 14 octobre. Enhardi par son succès aux élections provinciales albertaines du 22 août, le parti du crédit social a décidé de présenter un candidat dans la circonscription même de M. Bennett. C'est dans Calgary que ce parti a d'ailleurs recueilli le plus grand nombre de votes, relativement au reste des suffrages donnés.

Il est possible que le parti du crédit social prenne une part active aux élections fédérales en dehors de l'Alberta, mais le chef, M. Aberhart, a déclaré qu'il sera trop pris pour sortir de sa province à ce moment. Il ne sera pas candidat fédéral.

Le comte et le contesse de Chambrun iront dans les Rocheuses

QUEBEC — Le comte et la comtesse René de Chambrun (José Laval), arrivés jeudi à Québec par l'Empress of Britain, passeront quelques jours ici puis se rendront à Bar Harbor, dans le Maine. Ils iront ensuite à Banff et au Lac Louise, dans les Rocheuses, puis, en Californie, pour terminer leur voyage à New-York.

CORDIALE VISITE DU BARREAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Déjeuner à l'hôtel Fort-Garry, sous les auspices du barreau franco-manitobain — Les juges Sévigny et Roy, Me Arthur Vallée et Me Noël Bernier prennent la parole.

A l'occasion du congrès des professions légales, qui se tenait dans notre ville la semaine dernière, Winnipeg a reçu un groupe distingué d'avocats et de notaires de la province de Québec: M. le juge Albert Sévigny, juge en chef adjoint; Me Arthur Vallée, de Montréal, bâtonnier du barreau de la province; Me L.-E. Beaubien, ancien bâtonnier, vice-président de l'association générale du Barreau; Me J.-A. Trudel, de Trois-Rivières, président de la Chambre des Notaires; Me Robert Taschereau, député, fils du premier ministre de la province de Québec; Me J.-E. Chapleau, de Québec; Me Léonce Plante, recorder de Montréal; Me Geo-C. Marler, de Montréal, frère du ministre canadien au Japon; Me Marc Donahue et Me Renaud Saint-Laurent, fils de Me Louis Saint-Laurent, de Québec.

Jeudi midi, à l'hôtel Fort-Garry, le barreau de langue française de Winnipeg offrait un déjeuner à ces distingués compatriotes. Ce fut une réunion pleine de cordialité et d'entrain.

Coup d'oeil en arrière

M. le juge L.-P. Roy, qui présidait, jetant un rapide coup d'oeil sur le passé, a dressé une liste fort honorable des Franco-Manitobains qui ont illustré le barreau de leur province: l'hon. Joseph Royal, premier président de l'Assemblée législative, plusieurs fois ministre, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Oust, qui fut le premier président de l'association du barreau manitobain, en 1877; le sénateur Girard, ancien notaire de la province de Québec, qui fut premier ministre à deux reprises; le sénateur Bernier, père de trois fils avocats au Manitoba; sir Joseph Dubuc, qui fut président de la Chambre, procureur général et juge en chef; l'hon juge Prud'homme, ancien député, qui siégea pendant quarante ans comme juge; l'hon. juge en chef Prendergast, dont tous connaissent les hautes capacités, la dignité et l'exquise délicatesse; l'hon. juge Bernier, qui fut pendant de si longues années député de Saint-Boniface.

Faisant allusion à la situation spéciale qui est la nôtre depuis dix-huit ou vingt ans au point de vue de l'enseignement du français, M. le président souligne en terminant que le premier président de notre Association d'Education fut M. le juge Prendergast, le deuxième M. le juge Prud'homme, le troisième M. Noël Bernier et que le président actuel, qui occupe la charge depuis plus de dix ans, est M. le magistrat Henri Lacerte.

L'Est et l'Ouest

L'hon. juge Albert Sévigny remarque avec satisfaction que les Canadiens français du Manitoba sont aussi heureux de recevoir leurs compatriotes de la province de Québec que ceux-ci l'étaient, l'an dernier, de recevoir les personnages de la vieille France. Les Canadiens français qui travaillent, dit-il, réussissent à s'imposer partout où ils vont. Mais pour garder et étendre notre influence, le travail est une condition essentielle. Nous sommes malheureusement un peu paresseux. A notre devise: "Je me souviens" nous devrions ajouter celle-ci: "Savoir pour pouvoir."

Me Arthur Vallée exprime en quelques mots le bonheur que ses collègues et lui éprouvent à parler des choses qui nous sont communes, à s'intéresser à nos luttes et à partager nos espoirs. Ils ont trouvé au Manitoba, assure-t-il, de belles leçons d'énergie dont ils s'efforceront de profiter et de faire profiter les leurs.

Merci

Me Noël Bernier, en termes très heureux, remercie les distingués visiteurs. Merci, leur dit-il, d'avoir acquiescé à notre désir de nous rencontrer dans une réunion de ce caractère. Merci de nous avoir si aimablement adressé la parole par la voix de deux superbes orateurs. Dans chaque mot prononcé nous avons accueilli comme un reflet de la pensée de votre groupe éminent. Merci d'être venus dans notre grande province anglaise, ajouter au prestige très réel dont jouit ici la province de Québec. Comme nous l'aimons, cette vieille province, malgré notre éloignement! Vous voir et vous entendre, c'est comme si nous sentions passer sur nos fronts une caresse maternelle. Lorsque l'ordre social chancelle, tous les amis d'une saine doctrine économique et d'un juste équilibre se tournent comme d'instinct vers la province de Québec. C'est le rempart contre les rêveries des prophètes en démence. A qui mieux dire ces choses qu'à des juges et à des avocats? Les avocats franco-manitobains font de leur mieux, dans des circonstances difficiles, pour rester dignes de leurs frères aînés de la province mère. Si nous, Canadiens français de l'Ouest, nous avions à choisir une devise qui traduisit notre physionomie morale et indiquât le sens de notre orientation collective, nous n'en voudrions pas d'autre que celle de nos frères du Québec; "Je me souviens."

Au congrès du Barreau canadien

Le bâtonnier du Barreau de Montréal, M. Arthur Vallée, a traité le sujet suivant devant les délégués au congrès de l'Association du Barreau canadien à Winnipeg: "La victime d'un tort a-t-elle droit de bénéficier d'une double indemnité?" Il a développé son sujet à la lumière du droit britannique, français, belge et canadien et de la jurisprudence en cette matière.

Me George H. Montgomery, avocat du Barreau de Montréal, a été nommé président de l'Association, tandis que Me Robert Taschereau, de Québec, a été nommé secrétaire honoraire. Me E. K. Williams, de Winnipeg, a été élu trésorier honoraire avec M. E. R. Coleman, d'Ottawa. M. W. N. Ponton, de Belleville, Ont., a été nommé registraire, et Me T. W. Daidlaw, de Winnipeg, secrétaire-trésorier.

M. L. E. Beaulieu, de Montréal, a été nommé vice-président de l'Association pour la province de Québec.

Bâtonnier du Manitoba

Me W.-P. Fillmore, C.R., de Winnipeg, a été élu bâtonnier du Barreau de la province du Manitoba à l'assemblée annuelle de cette association, qui a eu lieu en même temps que le congrès de l'Association du Barreau canadien. M. le juge en chef Prendergast a été élu président honoraire.

Association d'Education des C.-F. du Manitoba

AVIS AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Au commencement de l'année scolaire, nous croyons opportun de rappeler à la connaissance du personnel enseignant les quelques modifications effectuées au programme d'études de cette année:

Catéchisme — Grade IV—Chapitre 1 à 5 inclusivement; 7 et 8, 13 à 16 inclusivement; 22 à 27, moins la Pénitence.

Grade V—Chapitre 6, 9 à 12, inclusivement; 17 à 21 inclusivement; 30 à 37 inclusivement.

Grade VI—Chapitre 28 et 29, 38, 39, 40 et 41.

Histoire Sainte — Grades 3, 4 et 5—pages 165 à 255, avec récits 176, 179, 185, 204, 215 et 220; retrancher les leçons 3, 4, 5 et 6.

Grades 6, 7 et 8,— pages 165 à 255, avec tous les récits.

Syntaxe— Grades IX et X—Depuis le verbe jusqu'à la fin pour les deux grades.

Auteur Canadien: L'Oublié.

NOTA: Pour le Cours Supérieur, suivre en tout le programme officiel. Il n'y a pas de leçons de style.

ECHOS D'EUROPE

Les fiançailles du duc de Gloucester

CHATEAU BALMORAL, Ecosse— Leurs Majestés le roi et la reine d'Angleterre, ont annoncé officiellement les fiançailles de leur troisième fils, le prince Henry, duc de Gloucester, à lady Alice Christabel Montagu-Douglas-Scott, fille du duc et de la duchesse de Buccleugh et Queensberry.

Le duc de Gloucester est le troisième fils du roi et de la reine d'Angleterre. Il occupe le quatrième rang sur la liste de priorité pour l'accession au trône. Le prince Henry a choisi l'armée comme carrière. Il est capitaine et attend sa promotion de major au 3ème Lanciers.

Lady Alice Montagu-Douglas-Scott appartient à la vieille noblesse écossaise. Ses ancêtres remontent aux XIIIe siècle, à sir Richar Le Scot, qui vécut sous le règne d'Alexandre II d'Ecosse et fit son serment d'allégeance à Edouard Ier d'Angleterre, en 1296.

Des grèves générales pour empêcher l'envoi de marchandises à l'Italie

LONDRES — Il paraît que des travaillistes britanniques projettent, de concert avec d'autres groupes politiques européens, d'organiser des grèves générales pour empêcher l'envoi de marchandises à l'Italie, si des hostilités se produisent dans l'est de l'Afrique. Le sous-chef de l'opposition travailliste aux Communes, le major C.R. Atlee, est allé à Paris récemment et y a conféré avec le chef socialiste français Léon Blum. M. Georges Lansbury, le chef parlementaire de l'opposition travailliste, avait chargé le major Atlee de préparer une action concertée avec le groupe Blum.

Cultiver l'amitié de l'Allemagne

LONDRES — Dans un article de fond, le "Daily Mail" affirme ceci: De plus en plus on reconnaît, dans notre pays, que la clé de voûte de la politique britannique doit consister à cultiver l'amitié de l'Allemagne.

Ensuite, après avoir dit qu'Hitler est un chef inspiré, ce journal presse le gouvernement britannique de se demander, dans l'intérêt de la paix mondiale, s'il ne pourrait pas céder des territoires sous mandat britannique direct à l'Allemagne, qui a beaucoup besoin de colonies.

Le gouvernement italien supprime permissions et congés militaires

ROME — Afin d'être en mesure de parer à toute nécessité soudaine dans l'est de l'Afrique, le gouvernement a supprimé toutes les permissions et tous les congés militaires.

C'est l'inventeur Marconi qui dirigera le service des communications téléphoniques et télégraphiques des armées italiennes de l'est de l'Afrique.

D'après une information d'excellente source, cinq navires que l'Italie a récemment achetés à l'étranger subissent à Gênes une transformation qui fera de chacun un transport de troupes d'une capacité de 4,000 hommes. On ne dit pas où l'Italie a acheté ces navires.

Les chasses de Brières

PARIS — La chasse est ouverte. Près de deux millions de permis ont été distribués dans les départements français. On signale l'abondance des lièvres et des faisans, même l'apparition de quelques sangliers. C'est le moment qui est offert à l'appréciation des connaisseurs, du beau livre d'art "Les chasses de Brière," livre curieux parce qu'il a été rédigé par un industriel connu, M. Jean de Mitt, avec des illustrations d'un médecin, lui aussi connu, le Dr Joseph Oberthur.

La Brière est cette terre marécageuse, en lisière de la Loire, que rendit célèbre l'oeuvre d'Alphonse de Châteaubriant. Pour les chasseurs, c'est la terre bénie de la chasse sauvagine. La barque glisse parmi les touffes de roseaux. L'aube naît, un oiseau, le chevalier, siffle plaintivement. L'atmosphère est absolument unique, la population est restée primitive, sauvage et rude. Les chasses de Brière, ce sont des heures passionnées, dans un des rares coins de France resté semblable à ce qu'il était aux premiers jours du monde.

La stérilisation en Allemagne

BERLIN — A l'ouverture d'un congrès démographique international, M. Frick a dit que la loi de stérilisation inscrite au code du Reich n'est qu'une mesure d'urgence ayant pour but d'écarter un danger immédiat. Ce que l'Allemagne naziste veut en réalité, a-t-il ajouté, c'est une politique sociale favorisant les mariages qui peuvent produire des êtres utiles à la société allemande.

Femmes décapitées en Allemagne

BERLIN — Charlotte Juenemann, a été décapitée, pour avoir laissé mourir de faim ses trois enfants, alors qu'elle gaspillait dans les cafés et les salles de danse l'argent qu'elle recevait en secours pour sa subsistance et celle de ses enfants.

Frau Charlotte Juenemann est la quatrième femme décapitée cette année en Allemagne.

Le même jour, Willy Gehrke, jeune Allemande, 23 ans, a été décapitée pour meurtre et vol.

Le retour à la terre des jeunes Parisiens

PARIS — L'oeuvre catholique des apprentis orphelins d'Auteuil vient de prendre une initiative du retour à la terre des jeunes parisiens en chômage. Le R. P. Brottier, qui sut faire de tant d'orphelins d'excellents ouvriers et des hommes de parfaite dignité, recevait chaque jour des enfants miséreux présentés par des parents qui ne pouvaient les faire accepter dans l'oeuvre. Il eut l'idée de les envoyer à la campagne où l'agriculture, selon la formule, manque de bras. Heureuse initiative. Des centaines d'enfants sont partis, pâles souffreteux, promis aux maladies de la ville, aux tristesses de l'oisiveté. Il est curieux d'observer combien ces fils de citadins s'adaptèrent vite à leur vie nouvelle. Ils sont attendus surtout par les départements des montagnes, la Corrèze, la Haute-Savoie, les Hautes-Pyrénées. Beaucoup partirent. Presque aucun ne revint de bon gré. L'oeuvre d'Auteuil essaime maintenant en Bretagne, en Normandie, dans les Vosges et le Jura.

Les paysans sont satisfaits de ces jeunes ouvriers pleins de bonne volonté dont c'est plaisir de voir rosir les joues et gonfler le thorax. Ces enfants ont enfin un métier où ils sont assurés de ne pas connaître le chômage. Cependant, le R. P. P. Brottier a imaginé d'envoyer aussi dans les campagnes ses orphelins pour leur faire exercer des métiers d'artisans ruraux. Paris ainsi commence à rendre aux champs tous les travailleurs qu'il leur prit.

Le plus important pays exportateur d'eaux minérales

PARIS — Bien que cela paraisse invraisemblable, la France est le pays qui exporte le plus d'eau au monde. Il est vrai qu'il s'agit d'eau minérale.

Les statistiques officielles indiquent que le vin n'est pas le seul breuvage que la France envoie au-delà de ses frontières pour la conservation de la santé et la joie des êtres humains. La moyenne des exportations pendant les dix dernières années a été de 50,000,000 de bouteilles d'eaux minérales par an. 6 p.c. environ de ces quantités est allé aux Etats-Unis. Au prix de gros, ce chiffre représente une valeur commerciale approximative de 60,000,000 de francs.

Vichy, dont les eaux étaient déjà connues des soldats de Jules César, produit annuellement 50,000,000 de bouteilles dont environ 20 p.c. sont exportées tandis que le reste est consommé en France. Ce sont aussi les eaux de Vichy qui sont le plus exportées, puis celles de Perrier, Vittel et Evian. Cinquante différentes sources sont représentées dans la liste des exportations d'eaux minérales françaises.

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Causerie Apicole

(Suite)

6—Lorsque le miel a été soumis pour l'inspection, nul, à l'exception d'un inspecteur, ne doit apposer sur les emballages contenant du miel des mots ou des marques qui ressemblent aux marques des catégories autorisées par l'article 5 de ces règlements, ou qui en diffèrent; ni enlever, modifier ou oblitérer d'un emballage quelconque contenant du miel, après qu'il a été inspecté, tout nom, marque de catégorie, numéro du lot ou autres marques d'identification, sans la permission de l'inspecteur.

7—(a) Le miel destiné à l'exportation ou à l'expédition entre provinces doit être emballé dans des contenants propres, sains et de construction solide.

(b) Tous les contenants de miel extrait doivent être bien fermés soit au moyen de "couvercles vissés," de "couvercle à friction" de "couvercles poussés," ou par tout autre moyen que le Ministre peut juger bon de prescrire.

8—(a) Tout le miel exporté en dehors du Canada doit être inspecté par un inspecteur qualifié et un certificat d'inspection doit être délivré avant que ce miel soit exporté.

(b) Le miel expédié de la province où il est produit à une autre province est sujet à l'inspection à tout moment pour fins administratives, mais celui qui expédie ce miel et qui désire avoir un certificat doit demander à ce qu'il soit inspecté et un certificat d'inspection sera délivré avant l'expédition, et dans ce cas le droit spécifié à l'article 16 (a) de ces règlements sera payable.

(c) Aucun miel ne peut être soumis à l'inspection tant qu'il n'a pas été classé par classes et catégories et marqué ainsi que le prescrivent ces règlements.

9—L'inspection du miel doit être faite conformément à ces règlements, et toutes les conditions posées doivent être complètement remplies.

10—Un examen d'au moins 10% des colis dans un lot quelconque de miel soumis à l'inspection, constituera une inspection complète.

11—Chaque colis examiné doit être marqué par l'inspecteur avec une étampe désignée pour cela, à condition que le lot ou l'expédition de miel inspecté soit conforme à ces règlements.

12—(a) Celui qui désire faire inspecter du miel doit présenter une demande d'inspection au Commissaire des Fruits, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

(b) Les demandes d'inspection seront examinées autant que possible dans l'ordre où elles seront reçues.

(c) A l'époque où la demande d'inspection est faite, le requérant doit indiquer: la quantité de miel à inspecter; le lieu où le miel doit être inspecté; la date à laquelle le miel doit être exporté.

13—(a) Celui qui présente du miel à l'inspection doit tenir ce miel dans un bon endroit et c'est lui qui est responsable de l'ouverture et de la fermeture de tous ces contenants que l'inspecteur peut juger nécessaire d'ouvrir.

(b) Lorsqu'il y a une différence appréciable dans la couleur ou la qualité du miel, ou lorsque le miel d'une même expédition provient de différents emballeurs ou producteurs, celui qui soumet le miel à l'inspection doit soumettre chaque variation de chaque classe, catégorie, ou emballage en lots séparés, chaque lot portant une marque qui le distinguera des autres.

18—Celui qui emploie pour emballer du miel des contenants qui ont déjà été marqués des marques de catégorie décrites dans l'article 5 de ces règlements, doit faire oblitérer ces marques complètement avant de les employer.

20—(a) Tous ceux qui exportent du miel ou qui en expédient d'une province à une autre province doivent demander l'enregistrement au Commissaire des Fruits, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, avant de faire ces expéditions et, si possible, avant le 1er août 1934, et demander un renouvellement d'enregistrement avant le 1er août tous les ans par la suite. Ces demandes doivent être accompagnées d'un droit d'enregistrement d'un dollar ($1.00).

(b) Lorsqu'une demande d'enregistrement est faite, un certificat numéroté d'enregistrement sera délivré au requérant.

(c) Le ministre a le pouvoir, pour cause, de refuser d'accorder l'enregistrement ou de suspendre ou d'annuler tout enregistrement déjà délivré.

Explications:— "Classe" signifie tout groupe de miel qui vient entre deux limites définies de couleur, établies sur le classeur de couleur Pfund, service de l'Apiculture, Ferme expérimentale centrale, Ottawa. (Note: on peut se procurer ces classeurs de C. T. Loewen, Steinbach, Man.). "Dommage" signifie les dommages causés par le surchauffage, ou un mauvais goût ou un mauvais arome provenant de certaines fleurs, de miellat, un goût de fumée, d'autres goûts, saveurs ou aromes étrangers au miel.

"Assez libre" signifie que le miel ou la surface du miel doit être aussi claire qu'un miel qui a été coulé à travers un blutoir régulier de 23 mailles au pouce, à une température qui ne dépasse pas 130 degrés F. Note: (Le miel qui a été coulé par une seule épaisseur de fin coton à fromage ordinaire, sans pression d'aucune sorte, à la température ordinaire de la chambre d'extraction, et qu'on laisse séjourner quelque temps dans les cuves de déposition, est généralement assez libre de matières étrangères).

"Matières étrangères" signifie le pollen visible, les particules de cire, les insectes ou d'autres substances étrangères au miel.

"Catégorie" signifie la qualité du miel dans chaque classe de couleur.

"Lot" signifie un nombre quelconque de colis ou de contenants venant d'un expéditeur, d'un emballeur ou d'un rucher, et dont les contenus sont identiques en ce qui concerne la couleur et la qualité ou la classe.

"Emballage" signifie toute boîte, tout cageot ou caisse en carton, logeant un ou plusieurs contenants de miel, ou des contenants de miel qui ont besoin d'être emballés pour l'expédition.

"Dommage sérieux" signifie tout dommage ou défaut affectant sérieusement l'état comestible ou la qualité d'expédition du miel, comme la fermentation, une quantité excessive de matières étrangères ou d'autres causes.

"Expédition" signifie tout nombre d'emballages ou de contenants ou de lots qui sont compris, ou qui doivent être compris sur une seule déclaration d'expédition (bill of lading).

"Miel liquide" signifie du miel qui ne contient pas plus de cinq (5) pour cent de cristaux visibles.

Comme je le disais précédemment, ceci n'est qu'un abrégé de la loi concernant la vente du miel; quiconque aimerait à l'avoir en entier n'a qu'à s'adresser au Ministre de l'Agriculture, Commissaire des Fruits et du Miel, à Ottawa, et demander la "Loi sur les Fruits et le Miel." Cependant, j'espère que cette causerie sera utile à quelques-uns; s'il y avait quelques points obscurs, nous ferons notre possible pour les éclaircir dans la mesure de nos capacités. Espérant que tous y mettront l'épaule, puisque c'est la loi, et que nous devons nous y soumettre, je souhaite plein succès à tous mes compatriotes apiculteurs, et demeure

Votre tout dévoué,
Flavien BARIL,
Saint-Adolphe

Erosion par le vent des sols lourds et légers

Les observations qui ont été faites en Saskatchewan pendant l'été de 1934 indiquent que l'érosion par le vent ou l'enlèvement de la terre par le vent est généralement beaucoup plus grave sur les sols très lourds et sur les sols très légers que sur les autres. Il a été fait des observations semblables il y a plusieurs années au cours d'une enquête sur les sols. Cependant, dit la Revue agronomique, on a constaté pendant la période actuelle de sécheresse une tendance bien marquée au développement de graves tourbillons de poussière sur les sols à texture moyenne, qui étaient autrefois classés parmi les types qui ne se soulevaient que peu au vent. La présence d'une forte proportion d'humus ou de matière organique semi-décomposée n'empêche pas le sol de "chasser" au vent, et les tourbillons de poussières qui ont eu lieu dans la zone noire des parcs, autour de Indian Head et de Melfort, nous fournissent la preuve de cet avancé. Le problème paraît être plus grave sur les sols plus légers, mais les sols plus lourds exigent également de l'attention, car ils sont plus utiles au point de vue agricole. Rien n'indique que la tendance actuelle de ces sols à se soulever au vent soit due à une perte sérieuse de leur capacité de production. L'analyse montre que les sols de glaise et les matériaux emportés par le vent ont une composition presque identique. Les matériaux emportés par le vent des sols sablo-argileux sont plus pauvres au point de vue de la texture et de la composition chimique que les sols originaux. Les matériaux enlevés des sols à texture moyenne exhibaient une même tendance mais les différences entre le sol et les matériaux enlevés ne sont pas grandes. Toute cette question de l'érosion des sols par le vent est maintenant à l'étude par le Comité de réhabilitation des fermes des Prairies sous la direction du Ministère fédéral de l'Agriculture.

LE BEURRE DU MANITOBA AU PREMIER RANG

Quatorze crémeries de la province se sont classées premières à l'Exposition de Toronto.

TORONTO — A l'Exposition Nationale canadienne, le Manitoba a eu 14 crémeries dans le groupe de premiers prix pour la caisse de 14 livres; l'Alberta et l'Ontario en ont eu 5 chacun et la Colombie-Britannique 2.

Beurre de crémerie
Caisse de 14 liv., salé

Groupe de premiers prix: Winkler Creamery, Winkler, Man., 94.4; Gladstone Creamery, Gladstone, Man., et Beausejour Creamery, Beausejour, Man., 97.2; Glenboro Creamery, Glenboro, Man., et Innisfail Creamery, Innisfail, Alta., 97.1; George Parks, Winnipeg, Man., Manitoba Co-op Dairies, Dauphin, Man., Riverton Co-op Creamery, Riverton, Man., Okanagan Valley Co-op Creamery, Endorby, C.-B., Burns & Co., Ltd., Vegreville, Alta., et Inwood Creamery, Inwood, Man., 97.0; City Dairy Ltd., Grunthal, Man. et Burns & Co., Ltd., Edmonton, Alta., 96.9; Moosehorn Creamery, Moosehorn, Man., 97.0; Maple Leaf Creamery, Lundar, Man., et Belmont Creamery, Belmont, Man., 96.9; Perfect Creamery, Winnipeg, Man., Virden Creamery Co., Virden, Man., Tofield Creamery, Tofield, Alta., et Woodland Dairy, Ltd., Edmonton, Alta., 96.8; Okanagan Valley Co-op Creamery, Vernon C.-B. 96.7.

Groupe de second prix: City Dairy Ltd., Winnipeg, Man., Swift Canadian Co., Ltd., Neepawa, Man., Northern Alta. Dairy Pool, Edmonton, Alta., Central Alta. Dairy Pool, Alix, Alta., Castor Creamery, Castor Alta., Edberg Creamery, Edberg, Alta., Cartwright Creamery, Cartwright, Man., et Gardenton Creamery, Gardenton, Man., 96.8; North Star Co-op Creamery Assoc., Arborg, Man., 96.7; Shoal Lake Creamery, Shoal Lake, Man., Chipman Creamery, Chipman, Alta., Elkhorn Creamery, Elkhorn, Man., et Manitobab Co-op Dairies, Brandon, Man., 96.6; Burns & Co., Ltd., Camrose, Alta., 96.5; New Sarepta Dairy, New Sarepta, Alta., Manitou Creamery, Manitou, Man., Manitoba Co-op Dairies, Winnipeg, Man., Burns & Co., Ltd., Hay Lake, Alta., Burns & Co., Ltd., Ponoka, Alta., High River Creamery, High River, Alta., Souris Creamery, Souris, Man., et C. S. Palmer, Sylvan Lake, Alta., 96.4; Modern Dairies, Saint-Boniface, Man., Minnedosa Creamery, Minnedosa, Man., Calmar Creamery, Calmar, Alta., Home Dairy Ltd., Winnipeg, Man., Edmonton City Dairy, Edmonton, Alta., Burns & Co., Lt., Westlock, Alta., Saskatchewan Co-op Creameries Ltd., Moosomin, Sask., et Stettler Creamery, Stettler, Alta., 96.3.

Le cafard maraudeur

Mieux connu peut-être au pays sous le nom de "coquerelle," le cafard, ou "blatte" est un pillard qui ne respecte rien. Des endroits de prédilection où il pullule, il envoie ses éclaireurs dans les maisons de rapport, les hôtels, les maisons privées, les granges ou les magasins. Le bâtiment importe peu pourvu qu'il fournisse des conditions d'humidité et de chaleur et qu'il contienne une provision abondante de nourriture. Le cafard s'est montré très gênant partout au Canada cet été; il paraît s'être lassé de la liberté relative que lui offraient les dépotoirs municipaux et il les a quittés pour se réfugier dans les fentes et les fissures des murs des résidences voisines. Cet insecte se cache le jour et sort la nuit pour se mettre en quête de nourriture. Il mange tout ce qui peut être mangé, mais il recherche spécialement les aliments de l'homme. C'est pourquoi il abonde plus spécialement dans les cuisines, les dessertes et les garde-manger. On peut facilement le détruire au moyen de fluorure de soude que l'on trouve à bas prix dans toutes les pharmacies. On saupoudre légèrement cette substance dans les endroits fréquentés par les cafards; par exemple, autour des éviers, des plinthes, des armoires, des tuyaux d'eau chaude, etc. Le sodium adhère aux pattes des insectes qui s'empoisonnent en se nettoyant. Comme le fluorure de soude est aussi un poison pour les êtres humains, il faut prendre des précautions raisonnables pour empêcher les enfants ou les animaux domestiques d'y toucher. On trouvera des renseignements plus détaillés sur ce point dans le feuillet sur le cafard publié par le Ministère fédéral de l'Agriculture.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le lundi 16 septembre 1935, des soumissions pour la construction et le parachèvement d'un édifice public, à Russell, Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un édifice public, Russell, Man."

On peut consulter les plans et le devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, Ottawa, de l'architecte résident, édifice de la douane, Winnipeg, Man., ainsi qu'au bureau de poste de Russell, Man.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions contenues dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte, au Canada, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada, quant au capital et à l'intérêt, ou les bons susdits et, s'il y a lieu, un chèque visé pour compléter le montant.

Remarque.— Le ministère fournira les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de $10.00, sous forme d'un chèque de banque visé, fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que lesdits bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que la chose soit faite pas plus tard qu'un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

Par ordre,
N. DESJARDINS
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 26 juillet 1935

FORT WILLIAM, Ont.—Au cours d'une collision entre une locomotive du Pacifique Canadien et un camion automobile chargé de gazoline à un passage à niveau à 104 milles à l'ouest de Fort-William, le mécanicien et le chauffeur du camion ont été tués.

VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 4 SEPTEMBRE 1935 — NUMERO 17

L'honneur, c'est une sorte de [illegible] de l'âme qui [illegible] à la défense du faible, à l'oubli de son intérêt, à la générosité, au respect de la parole donnée, [illegible].

Henri BORDEAUX

LA LIBERTÉ

La dignité [illegible] de l'homme est [illegible] de dominer, de savoir commander à ses actions et à sa volonté avec l'empire de la raison et de la foi.

P. de RAVIGNAN

L'ACTION CATHOLIQUE

— ORGANISATION —

— Le principe d'autorité —

L'Action Catholique, avons-nous dit déjà, est un Apostolat.

Apostolat exercé par les laïques, grâce à une délégation spéciale de l'autorité hiérarchique et qui a pour but ultime le règne du Christ dans le monde, et pour fin particulière tout ce qui, de près ou de loin, peut aider à la rechristianisation des principes et de la vie dans les âmes, dans les familles, dans la société.

Cet apostolat suppose donc, à cause de l'unité du but à atteindre et de la multiplicité des moyens dont il dispose, une organisation soignée dans des cadres multiples—évidemment—mais scrupuleusement ordonnés au même but et soumis pour cela à l'unité de direction.

Multiplicité des organes.

Elle ressort de la diversité des classes à organiser—hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles. Elle ressort aussi des différences d'âges, de formation, de besoins immédiats, locaux, de mentalité, de conditions sociales dans chacune de ces classes. Autant de facteurs qui supposent, en effet, pour les adapter, des associations variées, régies par des statuts également variés. Nous n'insistons pas.

Unité de direction

Ce qui ne doit pas détourner—au contraire—de l'unité de direction, principe de bonne entente, principe d'action vraiment efficace, parce que centralisée.

Et cette direction—puisqu'il s'agit d'Action Catholique, d'Apostolat hiérarchique—sera le privilège des chefs hiérarchiques, de l'autorité ecclésiastique: Le Pape, l'Evêque, le Curé (hiérarchie de juridiction) qui deviennent, chacun dans son domaine respectif, les dirigeants officiels de l'Action Catholique et de toutes les organisations qui la constituent.

"L'Action Catholique—dit le Pape Pie XI—doit se soumettre pleinement à la hiérarchie; cette soumission se manifeste par le respect et l'obéissance filiale aux évêques, et au Pape, et par eux à Jésus-Christ(1)."

L'Action Catholique sera donc, avant tout, *à base paroissiale, à base diocésaine* ensuite, puis à base nationale. Dans la paroisse—cellule fondamentale de l'organisation—le groupement des associations ordonnées à l'Action Catholique se fera sous la dépendance et la direction du Curé, au moyen d'un Comité paroissial. De même, au moyen de Comités diocésains et d'un Comité national, les groupements se feront, dans les diocèses, sous la dépendance directe des Evêques et dans le pays entier sous la dépendance du Pape ou de son représentant.

Voilà le rouage le plus important de l'Action Catholique.

Les formes particulières de l'organisation, comme les organisations elles-mêmes, pourront varier beaucoup suivant les besoins et suivant les milieux,—mais ce principe de l'unité dans la direction immédiate et le commandement restera fondamental, essentiel.

C'est ce que précise encore une lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat approuvant les statuts généraux de l'Action Catholique italienne: "Il est nécessaire que les diverses formes de l'activité organisée des catholiques trouvent dans la hiérarchie ecclésiastique leur centre régulateur. De là, le fonctionnement des Conseils paroissiaux, des Comités diocésains et du Comité central sous la dépendance directe de l'autorité ecclésiastique. Naturellement ces organes doivent jouir, par rapport aux différentes associations, des charges les plus hautes et supérieures de l'autorité; car c'est seulement ainsi que toutes les énergies des catholiques auront une direction unique et une vigoureuse impulsion(2)."

Unité appréhendée, dit la *Civilta Cattolica,* mais qui "ne vise après tout qu'à réaliser le propre de la nature et de la constitution même de l'Eglise c'est-à-dire: son *organisation monarchique* et toute sa structure sociale, divinement établies pour le bien de la société civile autant que religieuse et pour le salut des âmes(3)."

Méditons, avant tout, cette vérité, pénétrons-nous en bien si nous voulons, dans les limites de notre influence et de notre activité, travailler d'une façon, non seulement méritoire, mais véritablement efficace à l'Organisation de l'Action Catholique chez nous.

C'est le premier pas.

Ensuite seulement surgit le problème de l'organisation particulière avec ses multiples facteurs: besoins locaux, opportunité, possibilités...

Emilien LEVEQUE, ptre.

(1) 14 septembre 1925.
(2) 2 octobre 1923.
(3) 16 juin 1932.

Le nouvel archevêque de Régina sera intronisé le 25 septembre

REGINA — Son Excellence Mgr P. J. Monahan, évêque de Calgary, récemment élu archevêque de Régina pour remplacer Son Excellence Mgr McGuigan, nommé archevêque de Toronto, sera intronisé solennellement, dans la cathédrale du Saint-Rosaire, le mercredi soir, 25 septembre prochain.

Le lendemain, le nouveau titulaire pontifiera à la messe. Plusieurs archevêques, prêtres et fidèles assisteront à la cérémonie.

LONDRES — Le [illegible] financier du "Sunday Times" dit que l'opinion à Londres est qu'après un essai de six mois, le plan Aberhart sera abandonné comme "impraticable."

Les candidats d'Aberhart ont obtenu 53.94 p.c. des votes

CALGARY, Alberta — D'après les derniers résultats de l'élection provinciale en Alberta, les 63 candidats du Crédit social ont obtenu 53.94 pour cent des votes. Les libéraux viennent ensuite, suivis par les fermiers-unis et les conservateurs.

Les libéraux avaient 61 candidats; les fermiers-unis, 45; les conservateurs, 36; les travaillistes, 10; les indépendants, 7; les communistes, 10.

OTTAWA — Le premier ministre Bennett, questionné au sujet de l'attitude du gouvernement canadien au sujet de la question éthiopienne a dit que le gouvernement n'a, pour le moment, à formuler aucune opinion officielle sur ce grave problème.

AU-DESSUS DE LA POLITIQUE

Nous ne sommes pas encore en pleine bataille électorale, mais cela ne tardera guère. Déjà les premiers coups de canons sont tirés et avant peu la fusillade crépitera de toutes parts.

Il ne faudrait pas avoir la naïveté de croire que tous nos problèmes vont se trouver réglés au lendemain du 14 octobre, par le seul fait que le suffrage universel aura rendu son verdict; mais il ne faudrait pas, non plus, attacher moins d'importance qu'il ne mérite à cet événement national. Il entraîne pour nous des devoirs précis et impérieux,—qui nous étaient rappelés récemment par la plus haute autorité religieuse du pays,—et cela suffit pour le mettre à sa vraie place.

Par pure coïncidence s'ouvre en même temps, pour les Franco-Manitobains, une autre campagne d'un genre différent qu'ils ne doivent pas perdre de vue. Ce qui suscite l'intérêt d'une campagne politique c'est l'opposition des doctrines, des appétits et des personnalités en jeu. Il n'y aura rien de tel, dans l'autre campagne, pour piquer la curiosité et provoquer l'enthousiasme. Les orateurs bénévoles n'auront à combattre que l'indifférence et la tiédeur dans certains milieux.

Nous pouvons différer plus ou moins d'opinion sur la manière la plus sage de gouverner le pays; mais quand il s'agit d'assurer le maintien du français dans la province, nous nous rallions sans effort autour de notre Association d'Education. Il faut le reconnaître avec fierté, cette politique—de beaucoup la plus importante pour nous,—recueille l'unanimité des suffrages.

L'autre jour, devant un groupe très représentatif de membres du barreau de la province de Québec, M. le juge L.-P. Roy, ayant à faire l'éloge du barreau franco-manitobain, soulignait avec un orgueil bien légitime que sur les cinq présidents qui se sont succédé à la tête de notre Association d'Education, on compte deux juges, un avocat et un magistrat. Nous connaissons assez ces éminents compatriotes pour pouvoir affirmer qu'ils tiennent pour les plus heureuses et les plus fécondes de leur vie les heures consacrées à cette œuvre de défense scolaire au profit des petits Franco-Manitobains.

Nous pourrions en dire autant de tous ceux qui, à un titre quelconque, y ont donné ou y donnent encore le meilleur d'eux-mêmes. Comment douter de la noblesse et de l'efficacité d'un mouvement qui procure à ses ouvriers tant de consolations et suscite de si beaux dévouements?

Ceux et celles qui participent activement à l'oeuvre sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit peut-être. Commissaires d'écoles, membres du personnel enseignant, écoliers et écolières figurent sans doute au premier rang; mais il y a aussi les parents. L'Association est même avant tout leur chose à eux. C'est pour eux qu'elle a été créée; c'est à eux qu'il appartient de la soutenir, de l'encourager, de suivre et de favoriser ses développements.

Lorsqu'arrive le Jour de l'Association d'Education, ce n'est donc pas uniquement à un petit groupe dans chaque paroisse, mais à tous sans exception, que s'adresse l'invitation à y prendre part. On devrait y répondre sans hésiter, comme un soldat sait répondre à l'appel du commandement.

Les généraux et les officiers, nous l'avons dit, sont fiers de servir. La grande majorité des soldats aussi, mais pourquoi hésiteraient-ils à montrer leurs couleurs? Le Jour de l'Association, en tout cas, leur fournit une occasion annuelle de se rallier autour des chefs et de faire sentir qu'ils sont un peu là.

Donatien FREMONT

Livres à lire

"Nos Chefs à Ottawa"

Par Léopold Richer

Les Editions Albert Lévesque publient, ces jours-ci, un volume d'une vive actualité, dû à la plume d'un rédacteur politique, M. Léopold Richer. En pleine campagne électorale, ce livre vient à point. Il fera mieux connaître les hommes qui aspirent à diriger les affaires nationales.

Que faut-il penser de M. Bennett, de M. King, de M. Stevens, de M. Woodsworth? S'il n'est pas très important de savoir s'ils sont grands ou trapus, maigres ou gras, jeunes ou âgés, têtus ou mous, aimables ou terribles, le portrait physique aide cependant à mieux comprendre l'homme dont le métier est de se faire élire, comme le disait un jour Lucien Romier.

Mais M. Léopold Richer, qui a été à même d'observer les hommes de la politique fédérale, ne se contente pas de crayonner le profil des ministres actuels, des anciens ministres, et des futurs ex-ministres. Il juge leur doctrine. Il porte un jugement sur leur influence. De telle sorte que c'est l'homme tout entier qu'il nous présente, l'homme politique avec ses qualités, ses défauts, ses dons oratoires, ses faiblesses de caractère, les lacunes de sa formation, etc., etc.

L'auteur écrit avec la franchise et l'indépendance qu'on lui reconnaît d'emblée. Il cherche à saisir l'essentiel d'une doctrine, les traits principaux d'un esprit et les caractéristiques d'un tempérament. Il étudie tour à tour MM. Bennett, King, Lapointe, Stevens, Sauvé, Hepburn, Rinfret, Woodsworth, Duranleau, Cahan, Cardin, Ralston, Mackenzie, Dupré, Pouliot, Gagnon, Guthrie, etc., etc.

Dans la période tourmentée que nous traversons, ce volume, écrit d'une plume alerte, servira de guide aux électeurs puisqu'il est vrai — aujourd'hui plus qu'hier — que la politique vaut ce que valent les hommes qui la font. "Nos chefs à Ottawa," tel est le titre du volume qui est destiné, nous n'en doutons pas, à un beau succès de librairie.

Rappelons seulement que le premier ouvrage de M. Richer, "Marché de dupes?" (une étude sur la conférence impériale d'Ottawa, 1932, est maintenant épuisé et qu'il a mérité à son auteur le prix d'Action intellectuelle de 1934, section de l'Economie politique.

"Nos Chefs à Ottawa," 182 pages, est en vente au prix de $0.75, aux Editions Albert Lévesque, 1735, rue Saint-Denis, Montréal, et dans toutes les librairies bien assorties. Prix spécial à la quantité et pour les membres de la Société des Écrivains.

Livre d'actualité



Monsieur Léopold Richer, journaliste distingué, qui étudie les hommes politiques canadiens dans un ouvrage intitulé "Nos chefs à Ottawa," paru ces jours derniers aux Editions Albert Lévesque.

A. C. J. C.

COMITE REGIONAL

Tel que décidé au Congrès, l'A.C.J.C. tiendra sa journée agricole à Saint-Jean-Baptiste le dimanche 8 septembre. Cette journée coïncidera avec la clôture du Congrès Eucharistique régional et débutera par la messe en plein air à 11 heures.

La tournée de M. King

OTTAWA — M. Mackenzie King a quitté Ottawa lundi le 2 septembre, pour sa campagne électorale dans les Provinces Maritimes. Au retour des Provinces Maritimes, le 7, M. King parlera à Québec. Ensuite il fera probablement sa campagne électorale dans l'Ouest.

LES MISSIONS CHEZ LES ESQUIMAUX

Impressions d'un jeune missionnaire après deux ans de séjour à l'Ile de Southampton.

D'une lettre du R. P. Henri-Paul Dionne, O.M.I., missionnaire chez les Esquimaux de l'Ile de Southampton, nous détachons quelques passages qui intéresseront sûrement nos lecteurs. Cette lettre a été écrite à Churchill, où le jeune missionnaire fait un bref séjour avant de retourner à son poste de l'Extrême-Nord.

Depuis deux ans que je suis chez les Esquimaux, bien qu'aux prises avec de graves difficultés parfois, le bon Dieu m'a cependant conservé une excellente santé; maintenant je puis converser plus à mon aise avec mes chers Esquimaux, leur parler du bon Dieu et de notre sainte religion. Croyez-moi, c'est une consolation et un encouragement qui contrebalancent un peu la monotonie du grand silence blanc.

Cet hiver, j'ai passé deux mois dans des iglous. Comme cela j'ai pu prendre contact avec la vraie vie des Esquimaux, et cela dans le but de les connaître davantage, afin de pouvoir travailler au bien de leurs âmes.

Je dus une première visite à la faveur d'un pauvre païen qui avait tout essayé pour ramener son enfant à la santé; comme toutes ses sorcelleries n'y pouvaient rien, il eut la bonne pensée de s'adresser au missionnaire, de lui envoyer même une traîne et des chiens pour le faire venir dans son iglou. J'en ai profité pour distribuer à ce cher malade toutes les médecines dont je pouvais disposer, afin de le ramener à la santé; mais j'avais bien plus confiance au bon Dieu et à la petite Thérèse de l'Enfant-Jésus, pour guérir ce petit être qui semblait incurable. De fait, la Providence s'est montrée bien bonne pour moi, puisqu'après des soins assidus de près d'un mois, l'enfant revenait à la santé.

Mais dans les moments libres, j'en profitais pour glisser quelques mots de la religion à toute cette tribu païenne d'Okhomiuts. Les conversions, par ici, ne se font pas du jour au lendemain, et je pense que ce dévouement que j'ai exercé auprès de ce malade portera ses fruits un jour ou l'autre, et aura pour le moins eu l'effet de nous attirer des sympathies de la part de cette tribu jusqu'ici très méfiante envers les missionnaires.

Dans d'autres voyages, j'ai eu l'occasion d'enseigner le catéchisme, de faire les offices du dimanche et d'administrer le sacrement de baptême à deux petits enfants.

Après Pâques, comme un pont de glace s'était formé entre notre île et Chesterfield, je pris le chemin de cette petite capitale du Grand Nord. Le voyage en traîne à chiens dura un mois. Mais quelle joie de revoir les bons Pères de cette mission, ainsi que les vaillantes sœurs Grises de l'hôpital Ste-Thérèse!

Enfin, Mgr Turquetil nous est arrivé pour sa visite épiscopale à la fin de juillet. Il a donné les obédiences aux Pères de son vicariat. J'ai reçu ce que je n'attendais pas beaucoup, car je suis encore relativement jeune dans le pays. Monseigneur m'a nommé directeur de la mission de Southampton. J'accepte de bon coeur, et je crois bien que le bon Dieu saura suppléer au besoin à ce qui me manque en fait de langue et d'expérience.

La situation où je me trouve sur l'île isolée de Southampton ne me permet de communiquer avec les miens qu'une seule fois par année. Heureusement que la radio nous sert très avantageusement pour recevoir les nouvelles générales de notre pays. Le poste CKY, de Winnipeg, est peut-être le mieux entendu par ici. J'assiste quelquefois à des concerts bilingues. Les nouvelles au Nord, le samedi soir, sont toujours écoutées, durant une demi-heure du moins, parce qu'après cela on ne transmet que sur les ondes courtes.

DEVOIRS DES PARENTS CATHOLIQUES

Circulaire de Son Excellence Mgr A.-A. Sinnott, archevêque de Winnipeg, au Clergé de son diocèse.

Archevêché de Winnipeg,
26 août 1935.

Cher Monsieur le Curé,

Dans quelques jours les écoles ouvriront de nouveau pour une autre année et je désire que dimanche prochain, vous rappeliez aux parents catholiques les instructions données par notre Sainte Mère l'Eglise pour leur conduite dans le devoir si important de l'éducation de leurs enfants. Voici les deux Canons du Code de Droit Canonique qui renferment l'enseignement de l'Eglise sur ce point:

Canon 1372. *Les enfants catholiques doivent être instruits dans des écoles où non seulement l'on n'enseigne rien de contraire à la foi et à la morale catholiques, mais encore dans des écoles où la formation religieuse et morale occupe la première place. Non seulement les parents, mais aussi tous ceux qui tiennent leur place ont le droit en même temps que la plus sérieuse obligation de s'occuper de l'éducation chrétienne des enfants.*

Canon 1374. *Les enfants catholiques n'iront pas aux écoles non-catholiques, neutres, mixtes, qui sont aussi ouvertes aux non-catholiques. L'Evêque du Diocèse seul a le droit, en harmonie avec les instructions du Saint-Siège, de décider dans quelles circonstances et avec quelles sauvegardes pour prévenir la perte de la foi, on peut tolérer que des enfants catholiques fréquentent ces écoles.*

Il serait difficile de parler plus clairement et je vous demande d'insister sur la chose, pour qu'il ne puisse y avoir de malentendu de la part des parents catholiques, et que si quelques-uns agissent contrairement à ces instructions, ils puissent le faire en connaissance de cause, sachant la responsabilité qu'ils assument devant Dieu.

L'Eglise, guidée par le Saint-Esprit et interprétant l'enseignement de Jésus-Christ, a posé ces règlements; et elle est certainement plus compétente que nous pour se prononcer dans cette grave matière. Aucun catholique loyal ne [illegible] un instant son droit de légiférer pour le bien-être de ses enfants, ni ne mettra en doute la sagesse de ces décrets qui, outre leur caractère divin, sont le résultat de ses siècles d'expérience. Se prétendre plus sage que l'Eglise de Dieu n'est pas l'attitude d'un catholique.

Si des parents catholiques, malgré vos avertissements, persistent dans leur désobéissance aux règlements de l'Eglise, et posent eux-mêmes, avec un fol orgueil, comme un scandale et une malédification pour les autres, vous n'avez pas d'autres recours que celui prescrit par l'Eglise elle-même: "Les parents qui négligent de donner la formation et l'instruction chrétiennes nécessaires à leurs enfants ou qui les laissent fréquenter des écoles dans lesquelles la ruine de leurs âmes est inévitable, ou enfin, qui les envoient aux écoles publiques sans raison suffisante et sans prendre les précautions nécessaires pour éviter le danger de perversion éloigné, et agissent ainsi lorsqu'il y a sur place une bonne école catholique de premier ordre, et alors qu'ils ont les moyens de les envoyer ailleurs pour recevoir leur éducation: *ces parents, s'ils s'obstinent, ne peuvent recevoir l'absolution, comme il ressort clairement de l'enseignement moral de l'Eglise."* (Instruction du Saint-Office, 24 novembre 1875. Les parents catholiques doivent donc subir les conséquences de leurs actes et ne peuvent blâmer qu'eux-mêmes si, par leur obstination, ils sont privés des sacrements.

La raison le plus fréquemment invoquée par les parents pour ne pas envoyer leurs enfants aux écoles catholiques sera qu'ils n'en ont pas les moyens. Dans quelques cas la chose sera strictement vraie; nous devons avoir pitié d'eux et faire ce que nous pouvons pour les aider. Mais dans d'autres cas, où l'on a les ressources suffisantes et qu'elles sont gaspillées en amusements et en luxe, je ne puis voir comment les parents peuvent échapper aux sévères sanctions posées par l'Eglise. Est-il nécessaire, par exemple, de dire à une mère catholique que l'éducation catholique de son fils ou de sa fille est beaucoup plus importante que d'avoir dans la maison un téléphone qui sert presque exclusivement à la critique peu charitable de la voisine, ou une automobile qui sert pour un divertissement agréable mais non nécessaire? Le bon père et la bonne mère catholiques sacrifieront ces choses et beaucoup d'autres pour le bien spirituel de leurs enfants, sachant, comme leurs pères et leurs mères le savaient avant eux, que leur renoncement méritera la bénédiction de Celui qui a dit: "Laissez venir à moi les petits enfants et ne les repoussez pas, car le royaume des Cieux leur appartient."

Il ne sera pas déplacé de citer ici les paroles de Timothy Healy, longtemps chef célèbre du parti parlementaire irlandais et plus tard premier gouverneur général de l'Etat Libre d'Irlande,—paroles extraites d'un discours sur l'éducation catholique qu'il prononça à la Chambre des Communes Britannique:

"J'aimerais mieux, dit-il, que mes enfants apprennent à dire le Notre Père plutôt que l'usage des globes. J'aimerais mieux qu'ils comprennent leur religion en vue de l'éternité à venir, plutôt que de devenir riches, prospères et instruits dans les choses de ce monde. Je donnerais très peu de chose pour votre instruction. Je ne puis épeler moi-même. Je ne puis analyser une phrase anglaise. Je ne puis faire la règle de trois. Je suis supposé savoir un peu de droit, mais je pense que c'est une erreur.

"Mais il y a une chose que moi et les miens avons bien ancrée dans l'esprit: c'est la croyance dans la venue du Christ Eternel, la conviction que nos enfants, quelle que soit leur pauvreté dans ce monde, s'ils ont écouté l'enseignement de l'Eglise, moissonneront une riche récompense en mettant en pratique les leçons de christianisme qu'ils ont reçues dans les écoles catholiques."

Il n'est pas nécessaire d'ajouter rien de plus. Je vous demande simplement d'expliquer ceci à vos fidèles, leur recommandant, pour l'amour qu'ils portent à leurs enfants, d'être sages de la sagesse de l'Esprit de Dieu et de ne pas exposer leurs chers petits, pour aucun avantage social ou matériel, à la perversion ou à la perte de leur foi et de leur morale.

Permettez-moi d'ajouter que le but pour lequel nos écoles catholiques ont été fondées au prix de tant de sacrifices personnels, sera complètement perdu si nous ne nous occupons pas avec zèle de l'éducation religieuse des enfants. A ce propos, laissez-moi citer le Canon 1373:

"Dans chaque école élémentaire les enfants doivent, suivant leur âge, être instruits dans la doctrine chrétienne. Les jeunes gens qui fréquentent les écoles supérieures recevront une connaissance religieuse plus profonde et les évêques nommeront des prêtres qualifiés pour ce travail par leur science et leur piété."

Nul zèle n'est si richement récompensé que celui qui est dépensé à la formation des enfants. Que Dieu bénisse vos efforts, ainsi que les efforts des dévoués instituteurs religieux et laïques qui, sous votre direction, se dévouent à cette oeuvre si noble!

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

✠ ALFRED-ARTHUR,
Archevêque de Winnipeg.

SAINT-BONIFACE

A la Cathédrale

Mercredi matin à 8 h. 15, aura lieu la messe du Saint-Esprit où tous les élèves de nos écoles sont convoqués. Cette messe a lieu à l'ouverture des classes chaque année, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur l'année nouvelle.

Cette semaine, pour le premier vendredi du mois, il y aura confessions à la cathédrale, mercredi et jeudi.

Cercle local de l'Association d'Education

Le cercle local de Saint-Boniface de l'Association d'Education aura son assemblée annuelle ce soir à huit heures au sous-sol de l'Académie Provencher. Outre l'élection des officiers pour l'année 1935-36, cette assemblée traitera de choses des plus importantes. Que les pères et mères de famille, jeunes gens et jeunes filles se fassent un devoir d'y assister.

LE COMITE

Service pour la Reine des Belges

Mardi a eu lieu à l'église des Belges, à Saint-Boniface, un service pour le repos de l'âme de la reine Astrid, morte dans les circonstances tragiques que l'on sait.

S. E. Mgr Yelle était présent, ainsi qu'un grand nombre de personnalités entre autres S. Hon. le Lieutenant-gouverneur acompagné de plusieurs membres du cabinet.

La messe fut chantée par le R. P. Damase, curé, assisté des Révérends Pères Chrysostome et Eleuthère. Le R. P. Damase fit une allocution et rappela en français, en flamand et anglais, les vertus de la jeune reine. S. E. Mgr Yelle chanta l'absoute.

A l'hôtel de ville

La commission de police a nommé le constable A. Désautels détective de deuxième classe et le constable C. F. Muller, qui était en probation, est nommé constable permanent.

Vu le mauvais état du système de chauffage de l'hôtel de ville, le comité des finances verra au remplacement de la fournaise.

Des trottoirs en ciment ont été faits près de l'école Provencher; ces travaux répondaient à une vraie nécessité.

Le conseil s'est rendu au désir de la Chambre de Commerce en retardant sa décision au sujet du projet des égouts. La Chambre de Commerce fait une étude des documents et donnera son avis pour le 9 septembre.

Au Club Belge

A cause de la mort de la Reine des Belges, le banquet pour les vieux Belges, qui devait avoir lieu samedi dernier le 31 août, dans la salle du Club Belge, avenue Provencher, a été remis à samedi prochain le 7 septembre à 3 h.

R. ANDRE, sec.-trés.

Cercle Sainte-Elisabeth

On demande une essoreuse, du vieux linge, propre, des manteaux de toutes grandeurs et pour toutes saisons, un lit, un matelas, tout ce qui enfin ne vous serait plus utile, mais rendrait grand service à nos pauvres. Avec l'automne, les activités du Cercle vont recommencer et nos protégés guettent ce moment avec anxiété. Seules, nous ne pouvons rien, avec Dieu et le sympathique appui de la population, nous pouvons accomplir des prodiges.

On nous prie d'annoncer que la première assemblée de la saison aura lieu à la sacristie de la cathédrale, le deuxième mercredi de septembre, soit le 12, à 2 h. 30 p.m. On procédera à l'élection du Conseil, et il y sera discuté des moyens à prendre pour venir en aide à ceux qui souffrent particulièrement de l'hiver. Toutes les dames désirieuses de semer autour d'elles un peu de joie seront les bienvenues à cette réunion.

A. G. RAYMOND
Secrétaire.

Il y a cinquante ans

Il y a eu 50 ans lundi dernier, 2 septembre, que M. le juge L.-A. Prud'homme était assermenté devant le juge Dubuc comme juge de comté pour le district judiciaire de l'est du Manitoba. Nous sommes heureux d'annoncer à cette occasion que le vénérable juge, qui a subi récemment une importante opération, est en excellente voie de rétablissement.

Mariage Guyot—Béliveau

Mardi matin, à sept heures et demie, a eu lieu à la cathédrale le mariage de M. Henri Guyot, médecin, et de Mlle Anna Béliveau, fille de Mme Edmond Béliveau, de la rue Masson.

M. Henri Guyot était accompagné de son père, M. Emile Guyot, de Fannystelle. M. Hormisdas Béliveau servait de témoin à Mlle Anna Béliveau. Les membres des familles Guyot et Béliveau, ainsi qu'un grand nombre d'amis des nouveaux époux, étaient présents.

M. l'abbé Edmond Lavoie, curé de Fannystelle et cousin de la mariée, présida la cérémonie religieuse et reçut les promesses des époux. S. Excellence Mgr Béliveau, Archevêque de Saint-Boniface, le R. P. J. Béliveau, recteur du collège et M. l'abbé d'Eschambault, chancelier, étaient présents au choeur.

Durant la cérémonie, Mlle Marie Boivin et Mlle Alexandrine Savoie chantèrent de la tribune de l'orgue. Mlle Denise Guyot les accompagnait.

Après la cérémonie, les heureux époux se rendirent à la demeure de Mme Béliveau, rue Masson, où les membres de leurs familles respectives et leurs amis intimes vinrent les saluer, leur présenter leurs voeux de bonheur. M. et Mme Guyot quittèrent Saint-Boniface en automobile en route vers Calgary, Banff et Yellowstone Park.

A leur retour les nouveaux époux habiteront St-Boniface où le docteur Guyot pratique depuis ces dernières années.

Les deux nouveaux époux, tous deux bien connus, ont été l'objet de plusieurs manifestations d'amitié de la part de leurs amis durant les semaines qui ont précédé leur mariage. Ils ont reçu de superbes cadeaux de leurs parents et amis.

Il nous fait plaisir d'adresser nos meilleurs voeux à M. et Mme Guyot.

En ces temps d'élection ...

La Liberté a déjà mentionné dans sa rubrique des nouvelles la candidature conservatrice de M. J.-P. Bertrand dans le comté de Saint-Boniface aux élections fédérales d'octobre prochain. Le lecteur aimera sans doute avoir des notes supplémentaires sur cet homme public, dont nous publions aussi la photographie.

Joseph-Placide Bertrand est né à Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, dans la province de Québec. Il est fils de cultivateur et il a cinquante ans. Il fréquenta d'abord l'école paroissiale et il suivit plus tard les cours de l'Ecole Normale Jacques Cartier, de Montréal.

En 1900, le jeune Bertrand, âgé de 19 ans, vint à Port Arthur, Ontario, et fit son apprentissage complet dans l'industrie du bois; carrière qu'il poursuivit jusqu'en 1920.

C'est dans ces années de jeunesse et de travail que Placide Bertrand perfectionna son éducation commercial en suivant les cours d'un collège commercial. Il ne devait pas en rester là de ses efforts d'amélioration personnelle, car à partir de cette époque il se munit de livres variés et prit des leçons privées. L'exemple n'est pas rare en notre pays de ces hommes qui ont agrandi eux-mêmes le champ de leurs connaissances au contact des bibliothèques judicieusement choisies et systématiquement mises à profit.

En 1911, M. Bertrand épousait Mlle Marie Manion, la soeur de l'Honorable R.-J. Manion, ministre des Chemins de Fer dans le cabinet Bennett. Mme Bertrand est décédée il y a deux ans; pouvons-nous ajouter sans trop pénétrer dans l'intimité de la vie privée qu'il reste à M. Bertrand, pour la sérénité de son foyer, deux charmantes jeunes filles qui nous en voudront de cet éloge.

Le candidat conservateur quitta

Candidat



M. J.-P. Bertrand, candidat conservateur pour le comté de Saint-Boniface

Port Arthur en 1920 et vint se fixer à Saint-Boniface, d'où il n'a pas bougé. Dans le monde des affaires, M. Bertrand s'est fait une situation enviable, qui lui fait honneur et fait honneur à ses compatriotes. A-t-il pris son esprit de méthode dans ses ascendances françaises, ou bien faut-il en retracer l'origine jusque dans ses grands-parents de la Nouvelle-Angleterre — cette famille French dont le nom dira quelque chose aux anciens de Saint-Boniface qui ont connu le grand oncle de M. Bertrand, le vénérable Père French, l'un des cinq Jésuites qui inaugurèrent ici l'enseignement des membres de la compagnie de Jésus.

Terminons ces lignes en notant que M. Bertrand s'occupe activement d'histoire; il fait de fréquentes conférences dans ce domaine; il fait partie de la Société Historique de Saint-Boniface, de la Manitoba Historical and Scientific Association, de la Canadian Historical Association et de la Société des Auteurs Canadiens.

Au physique: presque six pieds; apparence à la fois robuste et avenante; parle les deux langues avec facilité.

PETITES NOTES

La Rév. Soeur Luc d'Antioche, principale de l'Institut Collégial Saint-Joseph, est revenue samedi de Chicago, où elle a suivi des cours spéciaux durant les vacances. Elle était accompagnée de la Rév. Soeur Eleonora.

• • •

Les amis du Dr Henri Guyot l'ont reçu vendredi soir, au Club Belge, à l'occasion de son mariage avec Mlle Anna Béliveau, et lui ont offert un cadeau. Etaient présents:

Dr Henri Guyot, Dr L. D. Collin, Dr Jas. Prendergast, Dr J. P. Howden, Dr Hartley Smith, Dr A. G. Dandeneau, Dr Paul L'Heureux, Dr J. J. Trudel, Dr C. A. Lambert, Dr Geo. MacKenzie, Dr La Flèche Dr W. A. McElmoyle, Dr A. Roy Dr M. E. Ritchie, Dr E. J. Bennett.

MM. Jean-J. Préfontaine, Henri D'Eschambault, J. A. Blain, Juge L.-P. Roy, C. E. Couture, J. Eugène Couture, J.-B. Poitras, Sr., J.-B. Poitras, Jr., Lola Couture, Armand Couture, R. G. Senez, Roméo Pelletier, N. Bougard, V. Coutu, W. English, A. Monin, Henri Lacerte, P. Bertrand, Lucien Daoust, C. E. Huot, U. Bélanger, Keo. Blanc, Joseph Mathieu, S. Nault, Geo. Bibeau, Norbert Parent, A. Neyron, A. Bertrand, F. Candaele, F. VanBelleghem, G. Ayotte, Louis Grondinès, R. J. Forbes, W. Royal, P. Buote, P. Auger, Ernest Gagnon, Chas. Pelletier, J. H. Daignault, E. Mollot, Denys Goulet, Leo Soenen, P. H. Toussaint, Gilles Guiyot, Zoel Bourdon, F. S. Purse, C. O. Gilmore, F. J. Barker, M. LeGoff, O. Faille, H. Couture, Wilfrid Lévêque, Adélard Duhamel, R. Roy, Hugh McGavin, Joseph Plante, O. Leclerc, N. Chevrier, Oscar L'Heureux, E. F. Blanchard, Marius Benoist, A. Y. Forstall, Henri Benoist, Raymond Bernier, A. R. Lévêque, Albert Lambert, Geo. Jessop, J. T. Beaubien, L. Hervo, L. LaRivière, Azarie Lavoie, Jos. Vermander, C. Muller, Eugène Martel, J. Tériault, A. Leclerc, J. A. Desjardins, Charland Prud'homme, A. H. Côté, R. Blanchette, E. Lambert, Paul Lavoie, J. C. Fournier, J. A. Lavoie, David Joyal, Ed. Fourneaux, James Comte, Edouard Lanctot, Georges Giguère, J. H. Baudry, A. H. McDougall, R. Martel, A. M. Messner, H. Lizette, C. N. Dupas, Roland Couture, Edmond Préfontaine, J. A. Caron, J. E. Lafrance, Georges Renaart, J. P. Tessier, J. A. Couture, J. Langelier, J. L. Senez, R. A. Decosse, J. E. Bessette, O. Decosse, B. J. Benoiton, Alex Lafrenière, Ant. Decosse, Adolphe Guyot, Jean Mollot, Emile Syrenne, Lucien Guyot, L. Mollot, J. H. Steele, J. L. Boisvert.

• • •

Le 2 septembre a été célébré dans l'église de l'Assomption, à Transcona, le mariage de Mlle Marie Saint-Germain, fille aînée de M. et Mme A. Saint-Germain, de Saint-Vital, et de M. J.-W.-S. Armstrong, fils de M. et Mme A. Armstrong, de Swan River.

• • •

Mme N. Prud'homme est revenue de Letellier, après avoir passé une semaine chez sa soeur Mme J. Parent.

• • •

M. et Mme Emile Trudeau, ainsi que Mmes Emma Trudeau et J.-L. Trudeau, font un voyage en auto à Chicago.

• • •

M. W.-E. Lévêque est revenu en ville après une quinzaine de vacances passée à Montmartre, Sask., chez M. Paul Bauchemin.

• • •

Mlle Antoinette Baril est de retour d'un voyage d'un mois à la Côte du Pacifique.

• • •

Mlles Cécile et Alice Lemay sont revenues de Kenora où elles ont passé quinze jours.

• • •

M. l'abbé Léo Blais est revenu d'un voyage dans la province de Québec.

• • •

On est a faire les préparatifs pour le bazar du Collège de Saint-Boniface qui aura lieu à la mi-octobre.

Tiers-Ordre de Saint-François

N. B.—1: **La Réunion Mensuelle** a lieu ce premier mercredi, 4 septembre, en la fête de Sainte Rose de Viterbe, patronne de notre Fraternité. La sainte Tertiaire est morte en 1252, à peine âgée de 17 ans, étant née en 1235; il y a donc juste sept siècles depuis sa naissance. Nous regrettons de ne pas trouver d'images de la chère Sainte.

2.—**La Retraite**, prêchée par le T. R. P. Pierre, Capucin, curé à Toutes-Aides, commencera le lundi soir, 30 septembre, pour se terminer le jeudi soir, veille de la St-François, avec les vêtures des nouveaux novices. Les professions des anciens novices devront se faire à la réunion de novembre, vu qu'il manque deux jours à l'année complète. Que les Tertiaires propagent leur Ordre et que les chanteuses s'exercent bien en vue de la retraite. Plusieurs considérations nous ont engagés à terminer la retraite plutôt le jeudi, 3 octobre, que le samedi, 5 octobre. Que l'on prie et fasse pénitence pour le bon succès!

DÉCÈS

Lépine—Albertine, suite 12, apts Norwood, décédée à l'hôpital Victoria, le 30 août, à l'âge de 23 ans. Service à la cathédrale de Saint-Boniface, le 2 septembre.

Lemoine—Mme Arthur, de Ste-Agathe, décédée le 30 août. Service le 2 septembre.

Parisien—Pierre, de Saint-Norbert, décédé le 1er septembre, à l'âge de 74 ans. Service à Saint-Norbert.

Meunier—Alfred, décédé à l'Hospice Taché le 29 août, à l'âge de 61 ans. Service à l'église du Sacré-Coeur de Winnipeg le 31 août.

Votre abonnement est-il à la veille d'expirer? Hâtez-vous de le renouveler.



Page Féminine

Optimisme et Gaieté

Ambroise Paré, le père de la chirurgie, avait un axiome de prédilection: c'est que les joyeux guérissent toujours. Il est certain que la gaieté, en déterminant un mouvement vif excentrique et en faisant cesser la stagnation des fluides, favorise puissamment la guérison des plaies. Non seulement les passions douces éclaircissent l'horizon de l'existence, mais elles assainissent le corps comme la lumière du soleil assainit une habitation.

La gaieté

La gaieté, en régularisant le jeu des fonctions, assure cette heureuse harmonie du corps et de l'esprit qui contribue puissamment à la longévité: "La joie prolonge la vie", dit l'Ecclésiaste. Presque tous les individus qui figurent sur les listes macrobiotiques se distinguaient par l'égalité de leur humeur et l'enjouement de leur caractère. Fontenelle disait que, pour devenir vieux, il fallait avoir bon estomac et mauvais coeur. Gourmand, digérant à souhait, profondément égoïste, il mourut presque centenaire. Voltaire ne réalisait qu'une des deux conditions formulées par Fontenelle. Il avait un très mauvais estomac, car il disait qu'il donnerait volontiers cent ans de gloire pour une bonne digestion. S'il arriva à un âge avancé, c'est "à l'amour du travail et de la gaieté," comme il le dit lui-même, qu'il dut cet heureux privilège.

Exercice du travail

La gaieté, qui est la santé de l'âme comme la tristesse en est le poison, est en effet la compagne inséparable de l'exercice et du travail. C'est par la paresse que l'ennui est entré dans le monde. Quand on n'a rien à faire, on a affaire à soi, c'est-à-dire à toutes les pensées affligeantes qui poussent dans les cerveaux inoccupés comme les mauvaises herbes dans les terrains incultes. Un hypocondriaque dévoré par une mélancolie profonde n'avait pas quitté sa chambre depuis plusieurs années. Grande fut, un matin, la surprise de sa gouvernante, quand elle le vit sortir de la maison; plus grande encore quand elle le vit rentrer, le soir, la face épanouie et se frottant les mains. Quelle éclaircie s'était donc produite dans l'existence du maniaque? Il avait à régler les détails d'une cérémonie et s'était donné, pendant toute la journée, un mouvement extraordinaire. Il s'agissait de l'enterrement d'un ami.

Hygiène morale

Le plus souvent, c'est à l'hygiène morale, à une volonté énergique et à une vie bien ordonnée qu'il faut demander un remède contre la tristesse. "C'est en lui-même, dit un philosophe, que l'homme puise ou consolation ou découragement; c'est en soi qu'on porte le paradis ou l'enfer."

Un autre philosophe a déclaré que l'homme n'est pas heureux parce que la vie lui réussit, mais que la vie réussit à ceux qui sont nés heureux. La plupart des philosophes et des sociologues et même des moralistes religieux voient la vie comme une course avec un départ en ligne. Tous les hommes naissent libres, théoriquement, égaux en droits (mais non en forces) et également prémunis contre les obstacles de la vie. Après quoi, il s'agit de se débrouiller, de courir, de nager, de ramer, de voler pour gagner la fortune, le bonheur, l'amour, la gloire, et cette vie éternelle qui est le lot des très humbles et des doux. Nous apportons en germe des grâces et disgrâces plus précises; nous naissons poètes, nous naissons bureaucrates, nous naissons journalistes à gratter du papier toute notre vie.

Ne pas s'en faire

La vie réussit souvent à ceux qui sont nés avec une disposition congénitale du bonheur. Tout réussit parfois à l'homme qui "ne s'en fait pas," qui traverse l'existence avec franc sourire; qui tient les risques pour nuls, les crises pour non avenues, et nie les tuiles qui lui tombent sur la tête avec une conviction si joviale qu'il parvient à les faire dévier.

Mais malheur à l'inquiet, au méfiant, à l'homme à catastrophe, qui dit avant: "Il va encore m'arriver quelque chose," qui dit pendant: "Ca y est là, ça ne pouvait pas rater," qui dit après: "Il n'y a qu'à moi que ces choses-là arrivent!" L'homme à catastrophes appelle les catastrophes. Oedipe et Hamlet, anxieux, oppressés, tendent le dos aux coups de la fatalité avec une telle foi que les coups pleuvent avec la régularité d'alexandrins tragiques. Alceste s'écrie: "Je voudrais, pour la beauté du fait, avoir perdu ma cause." Son voeu est exaucé; sa joie amère est justifiée. De quoi se plaint Alceste?

On naît optimiste ou on naît pessimiste.

Notre bonheur dépend du point de vue d'où nous envisageons le monde. Dans le milieu le plus triste, il y a presque toujours, pour celui qui sait l'y trouver, un point lumineux, une note joyeuse, un côté riant.

Supposons, par exemple, qu'Héraclite et Démocrite vivent dans la fameuse "crise" de nos jours: Héraclite sangloterait à fendre l'âme, mais Démocrite rirait à se briser les côtes.

Le sommeil de bébé

Le nourrisson est un petit être qui boit et qui dort.... Quand on n'a guère que deux fonctions, il s'agit de les bien remplir. Pour l'alimentation, on en connaît l'importance; le sommeil doit être mis sur le même plan et, il faut bien le dire, journellement les mères commettent des erreurs.

L'enfant dans son premier âge a besoin d'une quantité de sommeil considérable. Il dort sans arrêt, ne se réveillant que pour la tétée, et cette régularité est une condition de sa santé.

Jusqu'à douze mois, l'enfant doit dormir plus qu'il ne veille, et à deux ans, c'est encore tout juste si une nuit de douze heures et une sieste de trois heures lui suffisent.

Ne couchez jamais un nouveau-né sur le dos. En effet, dans les premiers mois de sa vie l'enfant a les os du crâne malléables et par le seul poids de sa tête, il peut déformer la région de l'occiput. Couchez le bébé sur le côté, en le changeant de côté de temps à autre.

Ne portez pas l'enfant dans vos bras pour le faire dormir. C'est d'une pratique détestable. Ne le bercez pas. Le meilleur berceau, a dit le regretté professeur Pinard, est le berceau qui ne berce pas. En tout cas, pas de secousses!

Une maman ne doit jamais coucher son bébé auprès d'elle. Elle risque en dormant de l'étouffer. Vous me direz que c'est élémentaire. Moi, je vous répondrai que cela arrive encore assez souvent. Un médecin s'est même livré, sur ce sujet, à l'établissement d'une statistique. Elle est impressionnante.

Il faut de la lumière à l'enfant quand il est éveillé et de l'air quand il dort. L'oxigène est l'aliment du soleil.

Habituez le tout-petit à faire ses nuits régulières. C'est très souvent une question de volonté de la part de la maman. Dès la naissance, il y a déjà une lutte pour la souveraineté du pouvoir. Bébé est autoritaire. Si vous lui cédez, il le deviendra davantage. La puériculture n'est pas seulement la connaissance de ce que l'on doit faire, c'est aussi le fait d'imposer à un tout-petit sa volonté supérieure à la sienne. Oh! ce n'est pas si commode! Tant de jeunes mères sont faibles!

Pendant que l'enfant dort, protégez son sommeil contre la poussière. La poussière, avec les germes qu'elle véhicule, est l'ennemi de la santé du tout-petit.

Un grand médecin

—C'est un bon médecin; vous dites qu'il vous a sauvé la vie?

—Oui, un jour que j'étais en voiture il a attrapé la bride de mon cheval qui s'emballait!

Pensées sur l'éducation

On en veut beaucoup, en ce moment, au déplorable esprit d'indépendance de la jeunesse. Mais ne faudrait-il pas faire, plutôt qu'un acte de censure, un retour sur soi-même? La faute n'est-elle pas du côté de ceux-là qui n'ont pas su apprendre aux jeunes ce qu'est la véritable liberté?

››› ‹‹‹

Volontiers, on laisse croire aux enfants que notre liberté est pareille à celle des souris qui dansent en l'absence du chat. On la leur présente comme le droit ou comme le privilège de se passer de l'autorité et des contraintes extérieures.

››› ‹‹‹

Il n'y a presque pas de parents capables de faire entendre à leurs enfants que le seul joug qui compte, nous le portons en nous.

››› ‹‹‹

Où sont ceux qui aident leurs fils et leurs filles à s'affranchir de la tyrannie de leurs petites passions et de leur caractère?

››› ‹‹‹

En fait, nos gronderies incessantes, nos défenses continuelles et nos sermons n'enseignent aux petits que des méthodes d'oppression et non de libération.

››› ‹‹‹

Comment n'avons-nous pas plus souvent honte de nous montrer devant des petits êtres aux yeux grands ouverts, enchaînés à tous les caprices de nos nerfs, à notre besoin égoïste de tranquillité!

››› ‹‹‹

Prouvons-nous quelquefois que nous ne sommes libres que dans la mesure où nous nous dominons?

››› ‹‹‹

Ce ne sont pas nos conseils que les enfants emporteront dans la vie, mais nos exemples.

››› ‹‹‹

Ce n'est pas le souvenir de nos discours qui les guidera ou les sauvegardera dans leurs expériences, mais les habitudes que nous leur aurons données.

››› ‹‹‹

Le plus drôle, c'est qu'au moment même où nous nous fâchons sur nos enfants, nous nous proposons à eux comme modèles.

››› ‹‹‹

On encourage les jeunes à cultiver leur intelligence par l'étude et leurs corps par les sports.

››› ‹‹‹

Mais qui leur parle de cultiver leur jardin intérieur? Qui leur parle de la jouissance qu'il y a à éprouver ses forces morales?

››› ‹‹‹

La maison du bonheur est celle où les enfants se sentent les amis de leurs parents.

››› ‹‹‹

Nous offrons trop souvent à nos adolescents une habitation plutôt qu'un foyer. Dès lors, il se sentent à la maison comme à l'hôtel. C'est à peine si nous leur laissons arranger leur chambre ou leur studio comme ils l'entendent. Et nous nous étonnons qu'ils mettent si peu de sens dans ce petit mot: "La Maison!"

››› ‹‹‹

"La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne." Les parents devraient bien se souvenir de ce proverbe dans leurs générosités vis-à-vis de leurs enfants. Il y a des mères qui ne savent pas se mettre à table sans faire remarquer à toute la famille que le rôti coûte tant. Il y a des pères qui ne savent pas faire cadeau d'une pièce de monnaie à leurs enfants sans leur faire entendre qu'à leur âge, ils épargnaient soigneusement des sommes moins fabuleuses.

››› ‹‹‹

La mère qui a toujours répondu à son enfant quand celui-ci l'interrogeait sera tout naturellement prise pour confidente quand viendra l'heure où, pour lui, la vie sera une énigme et une difficulté.

Jeanne-L. CAPPE.

Bulletin de l'Oeuvre Nationale de l'Enfance).

CONSEILS UTILES

A l'homme ou à la femme de bureau: voulez-vous avoir toujours de bonnes plumes qui ne rouillent pas et constamment prêtes à servir? Piquez-les, quand vous n'écrivez pas, dans un morceau de pomme de terre.

Et les jardiniers, eux, savent que, pour empêcher les mauvaises herbes de croître, ils n'ont qu'à planter dans leurs terrains des patates.

Aux fumeurs, maintenant, ce petit conseil; pour que le tabac reste frais dans les boîtes, il faut lui donner une certaine humidité, humidité que vous obtiendrez encore en plaçant dans le pot à tabac des rondelles de patates. Vous verrez comme votre tabac sera délicieux.

Nettoyage des éponges

Faire tremper les éponges quelques heures dans l'eau salée. Ce procédé est supérieur à l'eau de potasse, qui les graisse.

Nettoyage des objets en or

Pour leur rendre tout leur brillant, il suffit de les plonger un quart d'heure dans de l'eau de Javel, puis les rincer à l'eau pure et les essuyer ensuite avec un linge fin.

Les vieux journaux

Servent, à la cuisine, à nettoyer maints objets très sales avant de les laver; à bourrer des coussins de pieds; pliés, placés l'un sur l'autre, serrés d'une housse d'étoffe, ils constituent de bons tabourets. Placés entre deux tissus, ils donnent pour l'hiver des plastrons très chauds. Coupés menus, garnissez-en une enveloppe d'édredon dont ils remplaceront la plume ou le duvet trop coûteux.

Joyeuse Fête!

5 septembre

Léandre Hamon, Dumas.

7 septembre

Marie-Jeanne Trudeau, Ile-des-Chênes.

9 septembre

Denis Bolly, La Broquerie.

Robert Richardson, Saint-Boniface.

11 septembre

Marcel Richard, Saint-François-Xavier.

Léo Deschênes, La Broquerie.

SUGGESTIONS

Que peut-on faire des blancs d'oeufs?

R. On peut en faire usage pour:
- a) des meringues
- b) des charlottes de fruits
- c) des gâteaux blancs
- d) des mousses chaudes
- e) des macarons
- f) des poudings à la neige
- g) des constardes blanches.

Que peut-on faire des jaunes d'oeufs?

R. a) des gâteaux à l'orangé
- b) des constardes
- c) des sauces hollandaises
- d) des mayonnaises
- e) des timbables
- f) des constardes congelées
- g) des crèmes de légumes (soupes).

Que peut-on faire du lait sûr?
- a) des galettes de gingembre
- b) des biscuits
- c) des gaufres
- d) des gâteaux au chocolat
- e) des sauces à salades
- f) du fromage hollandais ou cottage
- g) des juffins
- h) pour faire cuire du veau.

Que peut-on faire du sirop qui reste des conserves ou confitures?
- a) des sauces de poudings
- b) des gelées pour desserts
- c) des blancs-mangers
- d) des soufflés aux fruits froids ou chauds
- e) des sorbets
- f) des glaces de fruits
- g) des meringues de fruits.

Que peut-on faire du sirop qui reste des marinades de pêches?
- a) Ce sirop est excellent pour braiser les jambons ou les langues.

Que peut-on faire du gâteau trop rassis?
- a) des poudings constardes
- b) des bagatelles de fruits
- c) des "Brown Betties"
- d) des poudings "Cabinet"
- e) des poudings diplomatiques.

Que peut-on faire du pain rassis?
- a) des poudings au pain
- b) des croûtes
- c) en chapelure

Un peu de fantaisie

François est un jeune valet de chambre goguenard et facétieux. Depuis quelque temps, il est entré au service de deux vieux célibataires, deux jumeaux qui se ressemblent comme deux gouttes d'eau, et dont l'un est complètement sourd.

L'autre matin, François entre dans la chambre de l'un d'eux.

—Voilà votre chocolat, vieil imbécile! s'écrie-t-il.

—Mon ami, lui répond le vieil homme, c'est mon frère qui est sourd....

RECETTES

Potage à la purée de pois

1 livre de pois cassés verts
2½ pintes d'eau
1 oignon
1 carotte
1 pomme de terre
un peu de persil
½ livre de lard salé
poivre sel

Faites tremper les pois la veille dans l'eau froide, le lendemain lavez-les et mettez-les cuire à l'eau froide. Quand l'eau bout, ajoutez-y le lard salé, l'oignon, la carotte et la pomme de terre. Laissez mijoter 3 à 4 heures. Passez au tamis, poivrez, salez, ajoutez un peu de persil haché et servez avec des petits croutons de pain frits dans la graisse.

Saumon à la créole

Faites fondre 2 c. à table de beurre, faites-y revenir un oignon coupé fin jusqu'à ce qu'il ait pris couleur, ajoutez-y 1 piment vert haché et une tasse de purée de tomates, laissez cuire doucement, ajoutez une boîte de saumon, saupoudrez avec de la chapelure, arrosez avec une tasse de lait et laissez mijoter.

Croquettes de pommes de terre

8 à 10 pommes de terre
2 c. à table de crème
1 c. à table de beurre
1 à 2 oeufs
1 oignon haché
panure
sel, poivre.

Faites une purée, ajoutez successivement, les jaunes d'oeufs battus, laissez refroidir, faites-en de petites bouchettes. Roulez-les dans la farine, puis dans les blancs d'oeufs battus avec un peu d'eau froide. Roulez de nouveau dans la panure. Faites cuire dans une friture profonde.

Mousse aux amandes

4 tasses de lait
¾ tasse de sucre
½ tasse d'amandes pilées
3 ou 4 amandes amères
2 c. à soupe de gélatine
1 c. à thé de vanille.

Faites bouillir le lait au bain-marie, ajoutez-y la gélatine préalablement dissoute à l'eau froide, ajoutez les amandes pilées, brassez vigoureusement, versez le sucre et la vanille tout en continuant de battre. Versez dans les moules préalablement mouillés. Laissez refroidir et démoulez sur un joli plat, décorez avec crème fouettée et cerises au marasquin.

LA PETITE TACHE

Pierre Loti raconte une anecdote dont il fut le témoin, lors d'un séjour en Roumanie, auprès de cette charmante reine Elisabeth, connue en littérature sous le nom évocateur de Carmen Sylva.

Pendant une promenade qu'elle faisait en bateau, la souveraine tacha une légère pèlerine qu'elle portait sur ses épaules. Elle en éprouva une vive contrariété, car elle affectionnait tout particulièrement ce petit vêtement. Son entourage essaya de la consoler de ce déboire en lui faisant remarquer que le mal était parfaitement réparable et que, avec quelques points, il serait facile de dissimuler la tache sous un pli; bien malins seraient les yeux qui pourraient l'y découvrir!

Alors secouant la tête, la reine eut cette réponse:

—Oh! qu'on ne la voie pas, cela m'est égal, mais moi je saurai qu'elle y est; alors c'est fini, vous comprenez bien!

N'y a-t-il pas, dans ces simples mots, tout un programme de droiture, un souci profond de faire concorder toujours "ce qui se voit" avec "ce qui ne se voit pas"?

Bien des gens — et nous sommes peut-être du nombre — se contentent de "sauver les apparences," cachant bien des petites vilenies sous un dehors sans reproche.... Ceux qui passent, ne voyant que ce "dehors", se créent une opinion flatteuse, mais combien peu méritée.... La ou les petites taches sont là, bien cachées sous un repli de conscience, mais elles y sont tout de même....et c'est cela qui importe.

N'avez-vous pas ressenti quelquefois, amies lectrices, une confusion pénible qui va même jusqu'à la souffrance lorsqu'on vous adresse un éloge que vous sentez ne pas mériter?

Il vous faut bien l'"encaisser" tout de même; mais, vous connaissant mieux que celui qui parle, vous savez que le compliment tombe à faux.... que cette vertu dont on vous loue, vous ne la possédez pas ou vous la possédez si peu!.... Volontairement ou involontairement, vos travers sont dissimulés aux regards; mais vous, comme Carmen Sylva, vous savez qu'ils existent.... alors, la louange vous devient intolérable, vous fait, mieux encore, mesurer tout ce qui vous manque pour être celle que l'on croit.

Qu'y faire? Nous ne pouvons cependant ouvrir notre conscience aux regards des passants, leur dire: "Vous vous trompez.... ce que vous prenez pour une qualité cache tel ou tel défaut...." Ce serait, évidemment, dépasser la mesure. Mais il y a, quand même, quelque chose à faire: d'abord, une excellente petite méditation qui nous fera voir à nous-mêmes telles que nous sommes, c'est-à-dire loin de l'idéal que l'on se fait de nous.

Puis, comme il ne faut jamais se contenter des réflexions platoniques, nous efforcer—puisque nous ne pouvons ni ne voulons détruire la bonne opinion que l'on a de nous—nous efforcer de la mériter.

Et, pour cela, nous tâcherons d'acquérir les qualités que l'on nous prête, de réaliser en nous l'être que nous paraissons, vu du dehors.

Soulevons courageusement les plis intimes où se cache notre vraie personnalité et faisons la guerre, une guerre loyale, à tout ce qui la dépare.

Un désir si ardent du vrai ne pourra qu'amener, peu à peu, une parfaite ressemblance entre ce qui paraît et ce qui est.



Les deux manières

La tâche d'éducateur n'est pas toujours facile, bien loin de là.

Il faut y déployer une grande psychologie, une inlassable patience et, avec une vraie connaissance du coeur humain, un tact et un jugement qui ne sont pas monnaie courante.

C'est pour cela que l'on ne peut, du jour au lendemain, s'improviser éducateur: on risquerait fort de faire fausse route et d'aller droit à un échec.

Il est donc de toute première nécessité que les jeunes filles appelées à bientôt fonder un foyer et les mères autour desquelles se groupe déjà une petite famille, se pénètrent non seulement de l'importance de leur rôle, mais de la nécessité de le bien remplir.

Elles arriveront ainsi à pied d'oeuvre dans les meilleures conditions possibles.

J'ai déjà plusieurs fois étudié avec vous les diverses phases de l'éducation des enfants. Je voudrais, aujourd'hui, attirer particulièrement votre attention sur un point très important pour mener à bien cette tâche ardue.

C'est la manière de s'y prendre.

Il y en a deux, très différentes. L'une d'entre elles consiste à imposer le devoir comme une corvée nécessaire, à imposer le bien, à punir rigoureusement le mal....

Ceci, c'est la manière forte.... J'ajouterais, tout bas, la "manière maladroite."

Maladroite? Certainement, car, si elle est uniquement employée, il est bien rare qu'elle réussisse.

De la fermeté, il en faut, certes, et je n'aurais garde de vous conseiller le système des "concessions perpétuelles" qui ruinent l'autorité et font dire aux enfants qui en sont les tristes bénéficiaires:

—On me cède toujours!

Il en est une beaucoup plus adroite et beaucoup plus efficace:

Faire aimer la tâche à remplir, faire aimer le devoir, faire surgir des comparaisons qui stimulent l'effort et l'essor vers le bien.

Votre fille est-elle désespérément désordonnée? Créez de l'ordre autour d'elle. Non seulement rangez impeccablement les objets, mais composez-les avec goût, je dirais même avec art.

Lorsque ce but est atteint, faites comparer. Faites émettre un avis sincère entre les deux aspects de la pièce: avant, après. Les yeux, charmés par l'ordre qui règne, par l'harmonieuse disposition des meubles, des bibelots, par le logique emplacement de toutes choses dans les armoires, les yeux ne pourront pas mentir. Leur admiration vous dira lequel des deux spectacles est trouvé le plus beau.... C'est alors que, tout naturellement, se place la petite morale utile, le conseil affectueux, qui ne blesse pas et qui porte presque toujours.

—Pense au désordre de tout à l'heure, vois le charme de cette pièce transformée. Il ne faudrait qu'un petit effort de ta part pour maintenir cet ordre charmant.... Si tu veux, tu peut être capable de cet effort. Quand tu seras tentée de laisser ta chambre dans un fouillis indescriptible, évoque la vision d'une chambre jolie où rien n'offusque le regard, et non seulement tu aimeras bien vite l'ordre parfait, mais tu ne pourras plus suporter qu'un rien en dépare l'aspect.... Exigez doucement que ce résultat soit atteint.

Le caractère est-il mauvais? les scènes fréquentes? Profitez d'une douce et intime soirée passée en famille pour en souligner le charme et faire naître le désir d'en renouveler le bénéfice....

En quelque sorte, comme dirait l'apôtre: "Vainquez le mal par le bien." Faites aimer la vertu opposée au défaut que vous voulez combattre....

Mais, si vous vous emportez violemment contre l'enfant qui fait une colère, si vous opposez en éducation le principe du "tac au tac," vous n'obtiendrez guère de résultat.

Ce qui revient à dire que l'exemple, un exemple constant, sans ostentation, est le meilleur et le plus sûr des maîtres.





A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

OTTERBURNE

L'Institut Saint-Joseph

La réunion annuelle de l'Amicale Saint-Joseph s'est tenue à la Maison Saint-Joseph le dimanche 25 août. Par le nombre de ses membres présents, nous en sommes dignes de ce succès. Et il est difficile d'imaginer une réunion plus animée de l'esprit de famille.

A l'arrivée de l'autobus qui amenait les anciens des Clercs de Saint-Viateur demeurant à St-Boniface et à Winnipeg, ce furent des salutations cordiales, puis la photographie et la visite du verger où l'on se rappela des temps écoulés. A la fin de la réunion, c'est le souper, à 6 h. salut du T.S. Sacrement présidé par M. l'abbé A. Laurin, curé de St-Adolphe, et l'on descend au réfectoire où une petite collation de Saint-Joseph attend ... une fête des vieux gâtés.

Au dessert commencent, selon la coutume, les discours et les chants toujours bienvenus.

M. le major J.-C. Lavoie, de Norwood, en sa qualité de président, remercie les anciens d'avoir répondu à l'appel et les autorités de la Maison de leur hospitalité franche et cordiale. Il souligne l'absence de M. l'abbé H. Desrosiers, ancien curé de St-Jean-Baptiste, et du Frère Wilfrid Roux, décédé au cours de l'année et le départ du R. P. C.-H. Lesage, appelé par ses Supérieurs à exercer son zèle apostolique à l'école normale des C.S.V. de Rigaud.

Le Père Directeur, après avoir félicité les anciens de leur esprit d'union, de leur témoignage d'attachement à l'égard de la Maison, les invite à revenir souvent. Qu'ils comptent sur son dévouement et son affection.

M. Camille Fougnier, président de l'Association des Instituteurs Canadiens-français du Manitoba, évoque le coeur ému d'émotion et avec une affection filiale, le souvenir du R. Frère Wilfrid Denis, C.S.V., son ancien professeur. Le Père I. Fréchette, C.S.V., récemment arrivé à Otterburne pour remplir la charge d'aumônier, se dit chez lui dans l'Ouest. Il rencontre, ce soir, dans chacun des anciens un ami. M. ... Desmarais insiste sur l'encouragement à apporter aux éducateurs et par ses reparties fines et délicates provoque les rires.

Adressèrent aussi la parole MM. les abbés Alphonse Laurin et Lavigueville, MM. J.-A. Blain et J.-O. Brunet.

Elections

M. le Dr Barsalou, de St-Eustache, présida.

Le résultat: Dr Almanzor Roy, élu président; M. D.-A. Vaze, élu vice-président; M. J.-A. Blain, réélu secrétaire. Nouveaux directeurs: MM. Hippolyte Chapot, J.-A. Desjardins et J.-A. La Roque.

Avant d'entonner le chant final O Canada, le nouveau président lance le mot d'ordre: Revenons tous l'an prochain.

MAKINAK

Du 12 au 25 août, les Révérendes Soeurs de Notre-Dame des Missions, du couvent de Ste-Rose-du-Lac, ont enseigné le catéchisme à nos enfants. 36 ont suivi régulièrement ces cours.

Le dimanche 25, cinq ont fait leur première communion. Les autres se sont approchés de la Table Sainte. Il fut bien édifiant de voir ces chers enfants chanter à la messe et se consacrer au Sacré-Coeur de Jésus et à la Sainte Vierge.

Votre passage parmi nous, chères Soeurs, a fait du bien à tout le monde. Vous vous êtes faites toutes à tous, en nous visitant, en vous assoyant à nos tables, et en nous donnant des paroles de réconfort. Vos prières surtout ne manqueront pas d'attirer les bénédictions du Bon Dieu sur nous. Nos enfants ont reçu durant ces jours, beaucoup de leçons de formation religieuse et morale.

Un merci part de tous les coeurs, pour tout ce que vous avez fait pour nous.

Le Bon Dieu saura vous récompenser de votre générosité et de votre bon dévouement.



SAINT-JEAN-BAPTISTE

Congrès eucharistique régional

C'est dimanche prochain, 8 septembre, qu'aura lieu à Saint-Jean-Baptiste, le ralliement des quatre paroisses de Saint-Elisabeth, Saint-Joseph, Letellier et Saint-Jean-Baptiste, pour la clôture du congrès eucharistique régional qui se tiendra les vendredi et samedi 6 et 7 septembre dans chaque paroisse respective.

Nous donnons ci-dessous le programme de la journée, qui a subi quelques modifications.

10 h. 15—Ralliement de tout le monde—hommes, jeunes gens, dames et jeunes filles — au terrain de l'A.C.J.C.

10 h. 30— a) Bénédiction des gerbes de blé, par S. E. Mgr Yelle.

b) Grand'messe en plein air.

c) Union des chorales des quatre paroisses.

d) Sermon par S. E. Mgr Yelle.

11 h. 30—Procession eucharistique. Triomphe à Jésus-Hostie.

Trajet du reposoir à l'église.

2 h. 15—Ralliement des dames et demoiselles dans l'église, sermon par le R. P. Jeannotte, C.SS.R.

2 h.45—Ralliement des hommes et jeunes gens dans l'église de Saint-Jean-Baptiste.

Profession de foi. Voeux du Congrès Conclusion par S. E. Mgr Yelle.

Bénédiction du T. S. Sacrement par S. E. Mgr Béliveau.

Ralliement des divers cercles de l'A.C.J.C. du Manitoba.

Invitation aux Chevaliers de Colomb, du Conseil Provencher.

Présence de la fanfare La Vérendrye.

Aucun restaurant ne sera ouvert sur le terrain du "Reposoir"—Prière d'apporter son "panier."

SAINT-NORBERT

Jubilé sacerdotal du curé Paillé

Le 11 au soir, à 8 h., concert paroissial.

Le 12 au matin, à 10 h., grand'messe.

12 h. 30—Dîner paroissial.

SAINT-LAURENT

Le 25 août, les Enfants de Marie et les Cadets du Sacré-Coeur ont eu leur pique-nique annuel sur les bords du lac Manitoba. Favorisés par une température idéale, ils ont pu jouer, courir et sauter à volonté. Ceux qui avaient trop chaud ont pu se rafraîchir par un bain dans les eaux claires et chatoyantes du lac. La plage du lac Manitoba est belle et sablonneuse.

Pour rendre ce pique-nique plus agréable, plusieurs personnes de l'endroit avaient mis des automobiles à leur disposition. Que MM. Paul Bures, François Guibeche, Edmond Verrier, Emile Heyser, Joseph Boucher, J. Paron acceptent encore une fois les remerciements de la jeune troupe pour le plaisir qu'ils lui ont procuré. Il est très regrettable que M. Heyser, tout en voulant faire un acte de charité en transportant des enfants, ait brisé son automobile contre une pierre de la route. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais l'auto a dû être remorquée au garage.

* * *

M. Pierre Combet jeune a dû être transporté d'urgence à l'hôpital de Saint-Boniface. Il était accompagné par son épouse. M. Kerr, imitant le Samaritain de l'Evangile, les a pris non sur son cheval, mais dans son auto, pour aller en ville.

Nous formons des voeux les plus sincères pour le prompt rétablissement du cher malade.

Il nous fait plaisir d'apprendre que Mlle Herveline-Blanche Bérin, fille de notre cher compatriote M. Joseph Bérin, a été unie en mariage à M. Bernard Goulet, fils de M. Roger Goulet. Le mariage a eu lieu en présence de Mme Rosalie Bérin, mère de la jeune mariée, de Daniel Trudel et de Laval Goulet, dans la belle église d'Amos, province de Québec. M. Bernard Goulet représente dans ce district la grande compagnie Swift. Aux nouveaux mariés succès et bonheur.

Mme Bérin, née Rosalie Deslauriers, est revenue habiter parmi nous, pendant que son mari travaille aux grandes usines du C. N. R. à Transcona.

* * *

La plus grande partie des campeurs nous a quittés pour revenir à la ville. Cette année-ci ils ont été plus nombreux que les années précédentes, malgré les fortes pluies du mois de juin. Bientôt les chasseurs de canards nous arriveront avec leurs engins de guerre. Si chaque coup de fusil porte juste chaque fois, il ne restera pas de canards en d'ou-

tardes pour MM. les Américains. En attendant, on voit les oiseaux aquatiques pâtir et déguster au travers les joncs et des grandes herbes, bien gras et bien gras. On regrette quelquefois que la chasse ne soit pas permise autrement on en décimerait quelques-uns pour en faire une gibelotte.

SAINTE-AGATHE

Mort de Mme Arthur Lemoine

Mme Arthur Lemoine (née Vandal) est décédée à Ste-Agathe, vendredi dernier dans sa soixante-septième année. La famille Lemoine est une des plus anciennes et des mieux connues de toute cette région et ce décès a plongé dans le deuil une bonne partie de la population locale. Mme Lemoine comptait aussi un grand nombre d'amis qui ont été péniblement affectés de sa mort, survenue après quelques semaines de maladie seulement.

Mme Lemoine avait épousé M. Lemoine en secondes noces. Elle s'était appliquée à élever ses propres enfants et les enfants de M. Lemoine avec le même dévouement. La famille de M. Arthur Lemoine a fourni à la communauté des Saints Noms de Jésus et Marie, trois religieuses: Rév. Soeur Ephrem des Anges, Rév. Soeur Rose-Paméla et Rév. Soeur Joseph-Arthur. Un autre enfant, Aurèle, sera ordonné prêtre l'an prochain, chez les Rév. Pères Oblats. La défunte avait spécialement prié pour qu'elle pût vivre jusqu'au jour de cette ordination mais ce bonheur lui fut refusé. Elle accepta la mort avec la résignation qui caractérisa sa vie. Elle mourut entourée des soins et munie de tous les secours de la religion. Elle laisse quatre enfants: Mme Ernest Fontaine (née Lafaille); Joseph, Albert, Doria, tous établis aux Etats-Unis. Mme Lemoine avait eu la consolation de voir tous ses enfants réunis autour d'elle il y a quelques semaines, alors qu'ils étaient venus lui rendre visite.

Le service funèbre a eu lieu lundi, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. On remarquait une vingtaine de prêtres et de religieux et un grand nombre d'étrangers venus de Saint-Boniface, de Winnipeg et des paroisses environnantes. L'église de Sainte-Agathe était remplie.

Le service fut chanté par M. l'abbé Rocan, assisté du R. P. Isidore Joyal, O.M.I., comme diacre et du R. F. Aurèle Lemoine comme sous-diacre.

Nous offrons à M. Arthur Lemoine et à sa famille nos sincères sympathies.

Le pèlerinage à Saint-Malo

Près de 2,500 personnes à la grotte de Lourdes pour la 10e assemblée— Grand'messe en plein air chantée par M. l'abbé J.-C. Massicotte— Sermon à la grotte par M. l'abbé François Normandin.

La grotte de Notre-Dame de Lourdes à Saint-Malo fut la scène d'une belle fête religieuse célébrée en l'honneur de Marie, le dimanche 25 août dernier. Fidèle à une tradition paroissiale, M. l'abbé Massicotte, prêtre-desservant, avait préparé ses paroissiens pour le pèlerinage annuel. Dès le matin, les paroissiens de St-Malo et des environs se mirent en route vers le sanctuaire qui avait été magnifiquement décoré pour la circonstance. La grotte, comme on le sait, est située dans un joli bosquet. Sur un promontoire assez élevé on y voit l'autel tout orné de banderoles aux couleurs mariales. Aux arbres, sont suspendus des bannières de Notre-Dame de Lourdes. Figurez-vous maintenant la foule de près de 2,500 personnes assises sur des bancs disposés avec ordre, au bas, dans la pleine verte. Au-dessus, le ciel bleu et blanc, à l'arrière, une petite rivière, sorte de Gave, borde le terrain—et vous avez là une idée du beau décor que Dieu et la nature, aidée de la main de l'homme, avaient préparé pour fêter la reine du Ciel.

A dix heures et demie, grand'messe et sermon par M. l'abbé J.-C. Massicotte. Le prédicateur évoque avec émotion les apparitions de Lourdes et exhorte le peuple à la dévotion toute filiale envers celle qui a tant fait pour nous. Après la messe, il y eut vénération de la relique, pièce authentique du rocher de Massabielle.

Cérémonies mariales

Dans l'après-midi, plusieurs membres du clergé des paroisses environnantes se joignirent aux pèlerins de St-Malo. On y remarquait, entre M. J.-A. Sabourin, curé de Saint-Pierre-Jolys, M. Rivard curé de l'Ile-des-Chênes, M. Macaire, curé de la paroisse, dont la santé ne s'améliore que très lentement; le R. P. Samson, S.J., professeur de Lettres au Collège de Saint-Boniface; M. l'abbé Beaupré, du diocèse de Gravelbourg. La Maison Saint-Joseph d'Otterburne était représentée par le R. P. Desrosiers, C.S.V., auquel s'étaient joints de nombreux collaborateurs à l'oeuvre des orphelins: les RR. FF. J. Gosselin, L. Thibault, A. Cormier, A. De La Salle, A. Déliste et J. E. Bernard.

Après le cantique de Lourdes, suivi du chapelet, M. l'abbé François Normandin, nouveau prêtre, récemment arrivé de l'Est au Manitoba, rappela à l'assistance la confiance toute filiale avec laquelle un chrétien doit aller à la T. Ste Vierge, comme un enfant de sa mère. Nous devons aimer la T. Ste Vierge, comme des fils qui aiment leur mère. La T. Ste Vierge est vraiment notre mère puisqu'elle accomplit admirablement dans notre vie surnaturelle un rôle tout maternel, semblable à celui que remplissent nos mères selon la chair, dans nos vies d'ici-bas. En effet, comme nos mères, premièrement elle nous enfante à la vie; deuxièmement, elle nous éduque, c'est-à-dire qu'elle développe en nous, par la pratique progressive des vertus chrétiennes, le germe de vie surnaturelle déposé en nous au matin du baptême. Pour concrétiser ces hautes notions théologiques, le prédicateur sut s'adapter à l'auditoire, en s'aidant de comparaisons champêtres, suggérées par la campagne avoisinante.

Après l'offrande des fleurs à Notre-Dame, on lut l'acte de Consécration à Marie et la foule répéta avec foi les invocations à la Vierge de Lourdes. La procession se mit ensuite en marche vers l'église. M. Amédée Lambert marchait en tête avec la croix. Les congrégations de la paroisse suivaient, puis le clergé, la chorale et la foule. Souvenir touchant que celui de ces voix pieuses qui, répondant aux cantiques de la chorale, chantaient avec tant de foi: "Ave, ave, ave Maria."

La Bénédiction du Saint-Sacrement fut chantée à l'église par le R. P. Desrosiers, C.S.V. Pendant le salut, les fillettes présentèrent les fleurs et la couronne de roses.

C'est aux Filles de la Croix que fut confiée la tâche de diriger les choeurs de chant. Les cantiques ont été interprétés avec un ensemble parfait, et leur choix était certainement approprié à la fête. Nous félicitons les religieuses, toujours empressées à rendre service pour rehausser la beauté du culte.

A M. l'abbé J.-C. Massicotte, nos félicitations pour ce succès qui n'est sans doute que le prélude de beaucoup d'autres entreprises apostoliques.

Aux paroissiens de Saint-Malo, merci pour l'exemple de foi et de dévotion mariale qu'ils nous ont donné. Nous retournons à notre tâche, l'âme bien allègre. Comment ne pas être optimistes? Notre peuple sait prier. Il trouve encore sa joie dans la prière. Il sait chanter, il chantera encore, il chantera toujours puisque Notre-Dame de Lourdes lui sourit toujours!

CINQUANTENAIRE

Cinquantenaire d'ordination de M. l'abbé Gandos

Jeudi dernier, le 29 août, a eu lieu à l'asile Ritchot de Saint-Norbert, la touchante fête du cinquantième anniversaire d'ordination du chapelain de l'institution, M. l'abbé Gandos. Il y a cinquante ans que M. Gandos fut ordonné à Rome, par le cardinal Parocchi. Il vint au Manitoba peu d'années après et y passa presque toute sa vie sacerdotale. Il fut longtemps attaché à la Trappe, à Saint-Norbert, où il enseigna la théologie aux religieux qui se préparaient au sacerdoce.

Depuis quelques années M. Gandos est chapelain de l'Asile Ritchot à Saint-Norbert.

Jeudi dernier, M. Gandos a offert le saint-sacrifice en reconnaissance à Dieu pour tant de bienfaits, au cours de ces 50 années. S. E. Mgr Yelle était présent, ainsi qu'un bon nombre de prêtres des environs. Au cours de la Sainte Messe, Mgr Yelle offrit au vénéré jubilaire les voeux du clergé. S. Excellence rappela les grandeurs et les beautés du sacerdoce. Les Révérendes religieuses de l'institution firent les frais du chant durant la messe.

A midi eut lieu un banquet en l'honneur du jubilaire. Leurs Excellences Nosseigneurs Béliveau et Yelle étaient présents, ainsi qu'un bon nombre de confrères religieux et séculiers. Une petite fille de l'institution lut à M. Gandos une adresse touchante. M. Gandos y répondit avec émotion et rappela en quelques mots comment Dieu l'avait aimé et béni. Le R. P. Ephrem, de la Trappe, prit aussi la parole et dit la reconnaissance que les vieux Trappistes conservent à l'endroit de M. Gandos. Le R. P. Bourque dit également quelques mots et S. E. Mgr Yelle présenta encore une fois les voeux des confrères dans le sacerdoce.

Dans l'après-midi, les hôtes distingués purent visiter la maison. Le tout se termina par le Salut du Très Saint-Sacrement. Il nous fait plaisir d'ajouter nos modestes voeux à l'endroit du vénérable prêtre qu'est M. Gandos et de lui redire le vieil adage "Ad Multos Annos."

LES ETATS-UNIS EN DEHORS DE TOUT CONFLIT

La loi de neutralité imprime à la politique étrangère du pays un caractère nouveau.

WASHINGTON — La loi de neutralité, dont le but est d'empêcher les Etats-Unis de s'engager dans un nouveau conflit mondial, a reçu la sanction présidentielle.

Ceux qui ont été invités à assister à la signature de la mesure avaient pris une part prépondérante à son adoption par les deux Chambres du Congrès. La loi de neutralité imprime à la politique étrangère des Etats-Unis un caractère nouveau, à l'inverse de celle du président Wilson. Présentée par les sénateurs Pittman et McReynolds, la loi autorise le président à proclamer un embargo mandatoire sur les exportations d'armes aux belligérants, après déclaration de guerre entre deux pays étrangers.

Un amendement introduit à la dernière minute a rendu exécutoire pour jusqu'au 29 février 1936 seulement, les dispositions défendant l'exportation d'armes aux belligérants et prohibant aux navires américains le transport d'armes ou de matériel de guerre à un port neutre pour réexpédition à un pays belligérant.

Dispositions permanentes

Cependant, d'autres dispositions ont un caractère permanent. Ce sont: contrôle par un bureau composé de membres du cabinet de la fabrication et de l'exportation des armes par le moyen d'un système de permis; autorisation discrétionnaire au président de restreindre ou de fermer les eaux territoriales ou les ports des Etats-Unis aux sous-marins des pays belligérants, de défendre aux citoyens américains de voyager à bord de navires battant pavillon de pays belligérants, sauf à leurs risques et dépens, à moins qu'ils ne soient sur leur retour aux Etats-Unis, fuyant un pays en guerre, et d'exiger des garanties de tout navire suspect d'être sur le point de transporter hommes ou matériel à un navire belligérant en haute mer.

On prévoit une bonne récolte pour Québec

QUEBEC — Tout laisse prévoir que la récolte de cette automne sera bonne et même supérieure à ce qu'on pouvait espérer il y a quelques semaines, alors que la température était très désavantageuse. Les pluies récentes ont donné un regain de vie aux cultures, et la terre n'a plus trop à souffrir de la sécheresse. Les pâturages et les prairies surtout sont en bonne condition.

Quant à la récolte des pommes de terre, qui est l'une des plus importantes pour nos cultivateurs, on croit que la quantité sera légèrement inférieure à celle de l'an dernier, mais, par ailleurs, la qualité sera excellente, meilleure même que les années précédentes.

VEREGIN, Sask. — Pete Chernoff, 35 ans, fermier doukobor, a été tué d'une balle dans la poitrine par sa femme, qui s'est ensuite empoisonnée avec du vert de Paris.

LE CHANGE

3 septembre

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens:

Etats-Unis 3-16

Franc français	0.0663
Belga belge	0.1690
Livre anglaise	4.9773
Lire italienne	0.0819
Mark allemand	0.4040
Peseta espagnole	0.1374
Franc suisse	0.3272

LE MARCHE

3 septembre

Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres—	
Bons et de choix	$4.50—$6.50
Moyens	$3.00—$4.00
Ordinaires	$1.75—$2.75
Bouvillons, au-dessus de 1,050 liv.	
Bons et de choix	$4.50—$5.50
Moyens	$3.00—$4.00
Ordinaires	$2.00—$2.75
Génisses—	
Bons et de choix	$3.75—$5.00
Moyennes	$2.50—$3.50
Ordinaires	$1.75—$2.25
Veaux engraissés—	
Moyens	$6.00—$7.50
Bons	$4.50—$5.50
Vaches—	
Bonnes	$2.50—$2.75
Moyennes	$1.90—$2.00
Ordinaires	$1.25—$1.50
Taureaux—	
Bons	$1.75—$2.00
Ordinaires	$1.40—$1.50
Bouvillons à engraisser—	
Bons	$3.25—$4.25
Ordinaires	$1.50—$3.00
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	$2.00—$2.25
Ordinaires	$1.25—$1.75
Vaches laitières	$15.00—$35.00
Veaux de boucherie—	
Bons et de choix	$5.00—$6.00
Ordinaires et moyens	$2.50—$4.50
Porcs—	
Bacon de choix—Prime $1 par tête	
Bacon	$8.35
Bouchers—Escompte de $1 par tête	
Pesants	$7.85
Très pesants	$7.50
Légers et maigres	$8.00—$8.35
Truies No 1	$7.50
Truies No 2	$6.50
Inférieurs	$4.50—$6.00
Verrats	$3.50—$4.50
Agneaux—	
Du printemps	$5.25—$5.50
Ordinaires	$3.50—$4.50
Moutons—	
Bons pesants	$1.50—$1.75
Bons poids moyen	$2.00—$2.25
Ordinaires	$1.00—$1.25

PRODUITS

Beurre—	
Beurre de Crèmerie frais no 1, F.O.B. Winnipeg	18½—19½
Crème—	
Table	.17
Spécial	.15
No 1	.13
No 2	.10
Oeufs— (D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Grade A, gros, la douz	.20
Grade A, moyens, la douz	.19
Grade B, la douz	.15
Grade C	.13

Farine

Prix de détail pour les marques suivantes: Quaker Patents, Lake of the Woods, Five Roses, Western Canada Purity, Ogilvie Royal Household et Maple Leaf Mills:

Le sac de 98 livres — $2.85

Ce prix est pour le Manitoba et la Saskatchewan. Pour l'Alberta, il y a une différence de 5 sous de plus.

Alimentation—

Prix de détail

Son. La tonne	$20.00
Moulée. La tonne	$30.00
Gruau— (Prix de détail)	
Sac de 80 livres	$3.25

Pommes de terre (F.O.B., Winnipeg)

Gros — Pommes de terre nouvelles du manitoba, Sac de 90 liv. — .45

Détail — Pommes de terre nouvelles, Sac de 90 liv. — .50

Cours du grain fourni par

James Richardson & Sons Ltd.

1019, EDIFICE GRAIN EXCHANGE, WINNIPEG — TEL. 92 452

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BLE						
Nord No 1	84¾	85¼	85	84	83⅝	81⅝
Nord No 2	81¾	82¼	82	81	80⅝	81⅝
Nord No 3	76¾	77¼	77	76	75⅝	74⅝
No 4	70¾	71	70⅝	69⅝	69⅝	70⅛
No 5	63¾	64	63⅛	62⅛	61⅝	62⅛
No 6	59¾	61⅛	61⅝	60⅝	60⅝	61⅛
Fourrage	53¾	49	43⅝	42⅝	41⅝	42⅛
Sur voie net	81½	81¾	81½	81	80⅛	80⅝
No 1 Durum	76⅛	78	77⅝	78⅝	77⅝	78⅛
No 2 Durum	71⅛	70	72⅝	73⅛	72⅝	73⅛
No 3 Durum	66⅛	65	66⅝	65⅝	64⅝	66⅛
Inférieur Nord 1	82¾	83⅛	80	82	81⅝	79⅝
Inférieur Nord 2	79¾	80⅛	80	79	78⅝	77⅛
Inférieur Nord 3	74⅛	74⅝	74⅛	73⅛	72⅝	72⅛
Charbonneux 1	79¾	79	78⅝	77⅝	76⅝	77⅛
Charbonneux 2	78¾	76	75⅝	74⅝	73⅝	74⅛
Charbonneux 3	70¾	70	69⅝	69⅝	67⅝	68⅛
Rej. Nord 1	72¾	72	71⅛	70⅝	69⅝	70⅛
Rej. Nord 2	70¾	70	69⅝	68⅝	67⅝	68⅛
Rej. Nord 3	67¾	67	66⅝	65⅝	64⅝	65⅛
Printemps 1	78¾	79	78⅝	77⅝	76⅝	77⅛
Printemps 2	76¾	77	76⅝	75⅝	74⅝	75⅛
Printemps 3	74¾	75	74⅝	73⅝	72⅝	73⅛
AVOINE						
C.W. No 2	36⅝	36⅝	36⅛	36	35⅝	35⅝
C.W. No 3	33⅝	33⅝	33⅛	33	32⅝	32⅝
Fourrage No 1	32⅝	32⅝	31⅝	31½	31⅛	31⅝
Fourrage No 2	28⅛	28⅝	27⅝	27½	27⅝	27⅝
Fourrage Not	25⅝	25⅝	24⅝	24½	24⅛	24⅝
Sur voie net	34½	34⅝	34⅛	33⅝	33⅝	33⅝
ORGE						
C.W. No 3	34	34⅝	34	33⅝	33⅛	33⅝
C.W. No 4	30½	30⅝	30⅛	29⅝	29½	29⅝
C.W. No 5	28½	28⅝	28⅛	27⅝	27½	27⅝
C.W. No 6	27½	27⅝	7⅛	26⅝	26⅝	26⅝
Sur voie net	32½	32⅝	32⅝	32⅝	32	32⅛
LIN						
C.W. No 1	125⅛	126⅝	126½	126⅛	126⅝	127⅛
C.W. No 2	121⅝	122⅝	122½	122⅛	122⅝	123½
C.W. No 3	105⅛	106⅛	106	105½	105⅝	106½
C.W. No 4	105⅛	106⅛	106	105½	105⅝	106½
Sur voie net	14⅝	126	125⅝	125½	125⅝	126⅝
SEIGLE						
C.W. No 2	35⅛	35⅛	35	35⅛	34⅝	35⅝
C.W. No 3	31	32⅛	31⅝	31½	31⅛	32
C.W. 2, rej.	28⅝	29⅝	29⅝	29	28⅝	29½
C.W. No 4	29	30⅛	29⅝	29½	29⅛	30
Ergot rej. X	27½	28⅝	28⅛	28	27⅝	28⅛
Sur voie net	34½	34⅝	34⅝	34½	34⅛	35⅛

OPTIONS—WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BLE						
Août	84⅝	85⅛	85	84	83⅝	84⅝
Oct	83⅝	84 A⅛	83⅝	82⅝ A⅛	81⅛ A⅝	82⅝ A⅛
Déc	83⅝	83⅝	83½	82½	81⅝	82⅝
AVOINE						
Oct.	33⅛	33⅝	32⅝	32⅝	32⅛	32⅝
Déc.	31⅝	31⅝	30⅝	30⅝ A⅛	30	30⅝
ORGE						
Oct.	34½	34⅛	34⅛	33⅝	33½	33⅝
Déc.	34½	34⅝	34	33⅝	33½	34
LIN						
Oct.	127⅝	128½	128	127⅝	127⅝	128⅝
Déc.	125½	127⅛	126⅝	126⅝	126	126⅝
SEIGLE						
Oct.	36⅛	36⅝	36⅝	36	35⅝	36⅝
Déc.	37⅝	37⅝	37⅛	37⅝	37⅝	37⅝

FEUILLETON DE LA "LIBERTE"

Un Voyage au Manitoba

Il y a 60 Ans

Par H. de La MOTHE

Numéro 5

(Suite)

Les prisonniers faits lors des deux tentatives de soulèvement du parti anglais étaient enfermés au Fort-Garry. Il paraît que l'un deux, ce Th. Scott dont nous avons déjà parlé, parvint un jour à forcer les portes de sa prison et se livra à des voies de fait sur les hommes chargés de sa garde. Une première fois on se contenta de le menacer, mais à la suite de nouveaux actes de violence il fut traduit devant une cour martiale composée de sept chefs métis, présidée par Ambroise Lépine, condamné à mort le 3 mars et exécuté le lendemain.

Cette mort causa une énorme sensation dans le pays et au Canada. L'exécution avait été entourée d'un certain mystère: le corps lui-même avait disparu, — on croit généralement qu'il fut jeté de nuit à la rivière,—et le bruit se répandit bientôt que des incidents d'une regrettable barbarie avaient marqué la fin de ce triste drame. Dans la province d'Ontario, dont Scott était natif, l'exaspération fut telle, que l'un des délégués de la Rivière Rouge—le P. Ritchot — fut arrêté en arrivant à Ottawa. On dut le relâcher presque aussitôt; mais le lieutenant-gouverneur d'Ontario lança une proclamation promettant une récompense de plusieurs milliers de dollars pour l'arrestation et la capture de Riel et de ses complices. Ceux-ci prétendirent de leur côté que, gouvernement de fait en l'absence de toute autre autorité, ils avaient le droit et le devoir de maintenir la tranquillité publique en punissant avec toute la rigueur des usages militaires tout acte de rébellion et d'excitation à la guerre civile.

Cependant, le gouvernement canadien, blâmé par le ministère métropolitain pour son imprudente précipitation et les actes encore plus imprudents de M. Mac-Dougall, se trouvait pas sa faute dans le plus grand embarras. L'Angleterre lui refusait des troupes régulières tant qu'il n'aurait pas fait droit aux justes réclamations des métis, et les Etats-Unis refusaient à ses volontaires et à son matériel de guerre le droit de passer par le canal du Sault-Sainte-Marie ou par toute autre point du territoire américain. On avait fait en toute hâte revenir de Rome, où il assistait au concile de 1870, l'évêque — aujourd'hui archevêque — de Saint-Boniface, Mgr Taché, dont la grande influence sur les métis pouvait contribuer puissamment à l'apaisement des esprits. L'évêque arriva malheureusement à Fort-Garry quelques jours trop tard pour prévenir l'exécution de Scott, à laquelle il se fût très certainement opposé. Néanmoins rien ne fut retiré des promesses que lui avait faites le gouvernement d'Ottawa. Les délégués furent reçus, traités comme les envoyés d'un gouvernement régulier: on leur renouvela la promesse d'une amnistie complète. Enfin, les conditions posées par eux au sujet de l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération furent acceptées par le Parlement canadien lui-même, et formèrent la base des dispositions de "l'acte de Manitoba."

Au lieu d'être gouverné comme un territoire absolument dépendant du pouvoir central, le district de la Rivière Rouge était érigé en province autonome sous le nom de Manitoba. Un lieutenant-gouverneur, des ministres responsables, deux Chambres, l'une à vie, l'autre élective, y devaient assurer le fonctionnement du régime parlementaire. Une subvention prise sur les finances de la Confédération devait pourvoir à la plus grande partie des dépenses provinciales jusqu'à ce que la population comptât un minimum de quatre cent mille âmes. Les langues française et anglaise étaient placées sur un pied de parfaite égalité dans la législature et devant les tribunaux. Après le vote de cet acte, la métropole ne s'opposa plus au départ de l'expédition composée de troupes régulières et de milices, que devait conduire à la Rivière Rouge le colonel Garnet Wolseley.

Quant à l'amnistie, c'était une prérogative royale que la couronne n'exerce d'ordinaire que sur l'avis du gouvernement général et de ses ministres responsables. Il paraît que ceux-ci hésitèrent devant l'impopularité qu'une démarche de ce genre devait forcément leur faire encourir dans le Haut-Canada, tout entier à l'indignation et au désir de venger la mort de Scott. L'amnistie promise ne fut donc point proclamée, mais confidentiellement on faisait assurer Mgr Taché qu'elle ne pouvait manquer de l'être à bref délai. Aussi l'évêque s'opposa-t-il de toutes ses forces à la résolution prise un moment par les métis de combattre l'expédition canadienne, si l'avant-garde de celle-ci n'était précédée de l'amnistie. Il réussit, et sir Garnet Wolseley arriva devant Fort-Garry sans rencontrer aucune résistance. Cependant une partie des soldats appartenant aux milices d'Ontario manifestaient de tels sentiments de vengeance, les dispositions du chef de l'expédition lui-même paraissaient si peu conciliantes, que les principaux chefs du gouvernement provisoire jugèrent prudent de se retirer à l'approche des troupes, les uns dans l'intérieur, les autres aux Etats-Unis.

Il y eut bien alors un mouvement de réaction qui se traduisit par quelques actes de violence individuelle sur des personnes connues pour leur attachement à la cause insurrectionnelle, mais aucune poursuite judiciaire ne fut commencée. Bien plus, lorsque, l'année suivante, les fénians rassemblés dans le Minnesota menacèrent la nouvelle province, le lieutenant-gouverneur Archibald, homme conciliant et modéré, successeur de M. Mac-Dougall, — lequel avait été rappelé au Canada avant d'avoir pu remplir ses hautes fonctions autrement qu'in partibus infidelium,— demanda et obtint pour repousser l'invasion le concours de tous les éléments de la population. Les métis français répondirent à son appel, et l'on vit le lieutenant-gouverneur serrer publiquement la main de l'ancien chef du gouvernement provisoire. Riel donna encore une autre preuve de son abnégation en renonçant au mandat de représentant aux communes fédérales que voulaient lui conférer les électeurs d'un des comtés français du Manitoba, celui de Provencher. Il désigna lui-même aux suffrages de ses partisans le ministre fédéral de la milice, sir George Cartier, qui venait d'être rejeté par la ville de Montréal, passée depuis peu à l'opposition.

Malgré ces preuves de bon vouloir mutuel, on attendait toujours l'acte si longtemps promis qui devait cimenter l'accord et la bonne harmonie entre toutes les classes d'habitants de la nouvelle province et effacer les dernières traces des discordes passées. Par crainte de donner des armes à l'opposition, le gouvernement d'Ottawa reculait devant la proclamation d'une amnistie formelle. Scott avait été orangiste, et cette proclamation eût tourné contre le parti au pouvoir toute l'influence de la puissante association des protestants irlandais. Des poursuites pouvaient donc surgir d'un moment à l'autre, car, d'après la loi anglaise, il suffit d'un "warrant" d'arrêt signé par un magistrat sur la déposition [illegible]

[illegible]

CHAPITRE IV

[illegible]

AU SACRE-COEUR

Feu Alfred Messier

Jeudi dernier est décédé, à l'Hospice Taché, M. Alfred Messier, âgé de 61 ans. C'était un vieux paroissien bien connu et très estimé de la paroisse. Il avait été pendant 2. ans employé du Pacifique Canadien et avait pris sa retraite il y a quelques années. Sa femme, très dévouée aux oeuvres de la paroisse, était décédée en décembre 1922.

Les funérailles de M. Messier ont été célébrées samedi matin à l'église du Sacré-Coeur et l'inhumation s'est faite au cimetière Sainte-Marie.

• • •

Mariage L'Heureux-Vien

Lundi matin, à l'église du Sacré-Coeur, a eu lieu le mariage de Mlle Blanche Vien, fille aînée de M. et Mme Rosaire Vien, et du Dr Paul L'Heureux, de Lorette, fils de Mme P. L'Heureux, et de feu Philibert L'Heureux, de Winnipeg.

La messe a été célébrée et la bénédiction nuptiale donnée par le R. P. Denys Jubinville, O.M.I., curé. Le choeur des Enfants de Marie a chanté plusieurs cantiques appropriés, accompagné à l'orgue par Mme Louise Thibault, qui a aussi joué le choeur nuptial de "Lohengrin" et la marche nuptiale de Mendelssohn.

Après la cérémonie, une réception a eu lieu chez les parents de la mariée, M. et Mme R. Vien, 547, rue Furby. Le Dr et Mme L'Heureux sont partis en auto pour leur voyage de noce à Edmonton, Calgary et autres villes de l'Ouest. A leur retour ils résideront à Lorette.

Nos meilleurs voeux de bonheur aux deux jeunes époux.

WINNIPEG

M. l'abbé J. E. Cahill curé de la cathédrale Ste-Marie

M. l'abbé J. E. Cahill, qui avait été prêté depuis trois ans au diocèse de Régina, où il remplissait la charge de chancelier, est revenu à Winnipeg et a été nommé curé de la cathédrale Sainte-Marie. Il est entré en fonctions dimanche dernier.

D'autres nominations ont été faites dans le diocèse. M. l'abbé Léo Marchand, de Sainte-Claire, a été transféré à Fisher Branch; M. l'abbé Charles Vachon, récemment ordonné, a été nommé vicaire à Sainte-Rose-du-Lac; M. l'abbé Trazaskoma, récemment ordonné, a été nommé vicaire à Saint-Jean de Cantius, Winnipeg.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

J. A. GUAY
Cordonnier

Nous avons les derniers modèles de machines, qui nous permettent d'exécuter l'ouvrage le plus promptement possible à des prix raisonables.
313, ave Cathédrale, St-Boniface

A Louer deux chambres bien garnies, chambre à coucher et cuisine avec poêle à gaz, convenant pour deux jeunes filles ou un couple. 166, rue Notre-Dames Est; tél., 91 176.

On demande bonne ménagère, sachant faire la cuisine et raccommoder le linge, etc., pas de jeune fille. 166, rue Notre.Dame Est; tél., 91 176.

A vendre ameublement de chambre à coucher et ustensiles de cuisine; à vendre d'ici au 15 courant. S'adresser 475, rue St-Jean-Baptiste, Saint-Boniface.



Canadiennes-françaises

La première assemblée de la saison aura lieu mercredi prochain le 11 septembre, à 2 h. 45 de l'après-midi.

Tous les membres sont priés de se rendre, car d'importantes questions seront discutées.

LA SECRETAIRE

Chevaliers de Colomb

CONSEIL PROENCHER

Le temps efface tout—Il ne reste plus que les joyeux souvenirs d'une charmante visite d'un groupe du Conseil à leurs frères de St-Georges et Lac du Bonnet. De fait, nous nous en sommes bien mieux tirés que l'abbé McDougall, curé, et ses assistants qui avaient fait de grands préparatifs pour ce jour qui devait être celui du pique-nique paroissial. Nous ne sommes donc pas les seuls à avoir été incommodés par cette pluie, ennemie des vingt-six milles de chemin de St-Georges, au Lac du Bonnet. Peut-on imaginer (en 1935) faire ce trajet à raison d'un mille et quart à l'heure. Faute d'autre moyen, nous nous y étions soumis (avec plaisir), mais la charité de nos frères de St-Georges ne le voulait pas ainsi et grâce à eux, nous étions chacun chez nous à temps pour une nuit d'une longueur raisonnable et coutumière pour plusieurs. Merci à l'abbé Laliberté qui a bien voulu se déranger pour nous rencontrer au retour au Lac du Bonnet. Il s'était fait à l'idée que nous ne reviendrions que le dimanche suivant.

En passant, offrons à notre frère Gaudry nos très sincères sympathies, à l'occasion de la perte totale de son hôtel par l'incendie.

Combien se vend le Coca-cola au Lac du Bonnet? Très cher. Roger en connait parfaitement le prix.

Nous devrions avoir une photo du camion de M. Bouvier en route pour Winnipeg, surtout durant les derniers 800 milles. Quel comfort dans ces lits de haut—Température uniforme — "air conditionned". Perras n'a pas su cependant y garder son chapeau. C'est ce gaillard-là qui, malgré le brouillard du matin, s'époumonnait à chanter "Donnez-nous un beau jour."—C'était trop tenter le Père Pluvieux.

Encore une fois, dimanche le 5 septembre nous partirons dans les autobus du frère Duguay pour un "corn roast" chez nos frères de Lorette. Que nos frères de partout avec leurs familles veuillent bien se joindre à nous. Départ à 2 h., jeux, etc. Vers 5 h. 30 salut du Très Saint Sacrement, suivi du souper, chants, etc. Retour de bonne heure dans la veillée. Allons. Téléphonez de suite pour des places. (Il n'en restait aucune pour St-Georges).

Un parc de 712 acres pour la ville de Winnipeg

Lord Strathcona serait disposé à donner à la ville de Winnipeg, pour en faire un parc, sa propriété de "Silver Heights," située à Deer Lodge, à six milles à l'ouest de l'angle de la rue Main et de l'avenue du Portage. C'est une pièce de terre de 712 acres, avec 2,000 pieds bordant l'Assiniboine. Avant d'accepter, la ville consultera la municipalité de Saint-James, dans laquelle se trouve la propriété, qui y paie des taxes assez élevées.

PETITES NOTES

Le Dr Jarjour est de retour en ville, après trois semaines de vacances à la campagne.

• • •

Mlles Gabrielle et Marthe Bruyère, qui ont passé une semaine chez Mme J.-A. Rhéaume, sont retournées à Letellier.

• • •

M. Michel Dubuc, d'Edmonton, est en visite chez M. et Mme Herbert Cottingham, rue Ash.

Mlle Thérèse Roberge est retournée dans l'Est après avoir visité son beau-frère et sa soeur, M. et Mme L.-A. Goyette.

Perth's inaugure le procédé le plus nouveau en fait de nettoyage

Marchant toujours de progrès en progrès dans son service de nettoyage, la maison Perth's vient d'introduire à Winnipeg le merveilleux procédé nouveau de nettoyage à sec "Cellotone."

Le nettoyage au "Cellotone" a une tendance à rendre les étoffes résistantes aux marques d'eau et aux taches. Il aide à faire durer plus longtemps le pressage des habits. Les robes et les costumes retrouvent leur cachet de neuf, les couleurs sont restaurées et incroyablement rafraichies.

"Cellotone" demandait un outillage spécial et la maison Perth's a dû faire de grosses dépenses pour faire profiter sa clientèle de ce magnifique perfectionnement. Nous la félicitons sincèrement pour son esprit d'initiative.

Pas de place pour les avocats!

OTTAWA — M. Cook, président et trésorier du parti de la Restauration déclare que celui-ci aura un candidat dans chacun des comtés du Canada aux prochaines élections générales, chaque candidat étant approuvé par le comité général. Il fait observer que contrairement à ce qui existe dans les vieux partis, les candidats de la Restauration ne se recrutent pas chez les avocats ou autres membres des professions libérales, mais surtout chez les hommes d'affaires et les cultivateurs. M. Cook est très satisfait des conditions constatées en faveur de son parti. En sa qualité de trésorier du parti, il est également satisfait de l'encouragement reçu.

Relativement au crédit social, le principal lieutenant de M. Stevens dit qu'il sera étudié par une commission, si le parti de la Restauration vient au pouvoir et s'il est en partie ou en entier en faveur de notre système économique et financier, il sera appliqué dans la mesure où cela fera l'affaire de tout le pays. M. Cook déclare catégoriquement que le parti de la Restauration ne se joindre à aucun autre groupe politique; cependant tout projet réellement dans l'intérêt du pays sera examiné.

QUE DEVIENNENT LES CANADIENS DU MICHIGAN ET DU MINNESOTA

Le Congrès de l'Union canadienne-française et catholique, tenu à Marquette (Michigan) — Il faudrait aider ces compatriotes.

MONTREAL — Revenant de Marquette (Michigan) à Manchester (New-Hampshire) en passant par Montréal, M. Adolphe Robert, secrétaire général de l'Assocaition Canado-Américaine, a bien voulu donner quelques détails de la dernière convention triennale de l'Union canadienne-française et catholique, tenue, à Marquette, le 20 août.

L'Union canadienne-française et catholique compte 42 ans d'existence, puisque fondée en 1893; elle est par consequént la plus ancienne société fédérative nationale établie aux Etats-Unis par les nôtres. Elle possède un effectif d'environ 2,500 membres et se recrute parmi les Franco-Américains du Michigan et du Minnesota. Le président, M. D.-F. Malboeuf, est de Minneapolis et la secrétaire, Mlle Blanche Therriault, est de Marquette. C'est en ce dernier endroit qu'eut lieu la convention des 20, 21 et 22 août. C'est aussi à Marquette que sont situés les quartiers généraux de la société.

La convention s'ouvrit par une messe célébrée en l'église St-Jean-Baptiste par M. l'abbé Jodocy, curé. Immédiatement après la cérémonie religieuse, eut lieu l'ouverture officielle de la convention. Le maire Jacques, un Franco-Américain, souhaita la bienvenue aux délégués, au nombre d'une cinquantaine. Lors de la deuxième séance, ceux-ci prirent connaissance de deux projets de fusion présentés l'un par M. Elie Vézina, de Woonsocket, secrétaire de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'autre par M. Adolphe Robert, de Manchester, secrétaire de l'Association Canado-Américaine. Le premier était accompagné de M. Jean-M. Legris, de Providence, actuaire, le second, de M. P.-E. Mayrand, de Détroit, éditeur du Courrier du Michigan. Les délégués, à la presque unanimité, se prononcèrent contre tout projet d'affiliation pour leur société, ce qui indique de leur part le vouloir-vivre collectif. Un banquet à l'hôtel Clifton et une séance publique récréative furent offerts aux délégués en la salle de l'école paroissiale. Des allocutions furent prononcées par MM. Vézina, Robert, le maire Jacques, Malboeuf, etc.

"Il semble, a déclaré M. Robert, que chez les Canadiens du Michigan et du Minnesota, le coeur est resté plus français que les lèvres. Les délibérations ont eu lieu en français toutefois, mais la jeunesse parle de moins en moins notre langue et le français s'enseigne de moins en moins dans les écoles. Cette tendance vient de ce que l'on tient à passer pour Américain cent pour cent. Là comme ailleurs, la grande cause de faiblesse est dans le manque de contact entre les groupes français d'Amérique, qui ne savent se prêter mutuellement appui. Pourtant, il y a encore espoir de survivance. M. le curé Jodocy nous le disait: Vous devriez venir nous voir plus souvent. Le maire Jacques disait de son côté qu'il a gardé sa langue maternelle. Enfin, l'on parle, là-bas, de la fondation d'une Caisse populaire, sur le modèle préconisé par feu le commandeur Desjardins. Tout ceci, joint à la détermination de l'Union canadienne-française et catholique de garder son autonomie, démontre une certaine volonté de survivre chez nos frères de la région des Grands Lacs. Il reste à nous de la Nouvelle-Angleterre et du Québec de leur prêter main-forte."